



École
nationale
des
chartes

Compte financier MMXIX



ÉDITORIAL



Madame, Monsieur, très chers collègues,

Comme chaque année à pareille époque, je m'adresse ici à vous pour vous présenter les comptes annuels de l'École nationale des chartes et faire la synthèse d'une année de gestion sous l'angle financier et comptable.

2019 confirme à plus d'un titre la bonne santé de notre école.

Tout d'abord, bien qu'en léger retrait par rapport à 2018, notre résultat demeure positif. Ce bon résultat constaté pour la quatrième année consécutive éloigne définitivement les difficultés rencontrées par l'École au début des années 2010.

Éloignées également, les turbulences rencontrées par le CTHS du fait de son important stock d'ouvrages qui a longtemps pesé sur sa gestion. Un nouveau pilonnage des ouvrages invendus a conduit à détruire en 2019, 25 000 ouvrages pour une valeur de 400 k€. Signe de la rationalisation de l'activité d'édition du CTHS, les stocks sont passés de 100 000 exemplaires en 2015 à 13 000 aujourd'hui, confirmant toutefois une perte regrettable de valeur de 1,2 million d'€.

Si l'assainissement du stock du CTHS n'a pas pesé sur le niveau du résultat de l'exercice 2019 du fait de la politique (justifiée !) de dépréciation menée les années précédentes, il a toutefois impacté la capacité d'autofinancement de l'exercice. Exceptionnellement cette année, celle-ci a été négative (-39 k€). Cela a contraint à financer les investissements de l'École (nouveaux ouvrages de bibliothèque et matériel informatique) par prélèvement sur fonds de roulement.

Ce prélèvement n'a toutefois pas été préjudiciable à l'établissement compte tenu de ses solides fondamentaux : le fonds de roulement reste à un très bon niveau puisqu'il nous assurerait 318 jours de fonctionnement sans ressource. Indicateur d'un solide équilibre financier, ce fonds de roulement nous met à l'abri du risque d'insolvabilité et nous ménage aussi de réelles marges de manœuvre pour entretenir notre outil de production ou développer de nouveaux projets. Il permet d'envisager l'avenir avec confiance notamment si l'École accède à son autonomie en 2021 comme elle en a manifesté le choix auprès du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche. En effet, même lorsque l'État transférera à l'école la masse salariale de 6,7 M€ actuellement à sa charge, le fonds de roulement se maintiendra à un niveau tout à fait confortable (115 jours), bien au-delà du seuil de prudence de 30 jours communément admis.

Afin de renforcer encore la qualité de ses états financiers, l'École a souhaité innover en retraçant dans ses comptes les actions qui contribuent à son patrimoine immatériel. C'est ainsi que l'ENC a inscrit à son bilan les travaux de numérisation des thèses d'anciens élèves entrepris avec le soutien financier de PSL. Ces thèses que l'École ambitionne de mettre en ligne sur son site internet constituent un actif incorporel.

Deux regrets toutefois en matière de qualité comptable : que les discussions engagées avec les gestionnaires des sites BnF et Campus Condorcet n'aient pu aboutir à la valorisation des nouveaux locaux occupés respectivement par la Bibliothèque de l'ENC depuis 2016 et le CTHS depuis cette année. Ces apports en nature faits par l'État propriétaire des sites immobiliers contribuent au fonctionnement de notre école et ne sont malheureusement pas retracés dans ses comptes.

Je vous redis ici enfin tout le plaisir que j'ai à travailler pour l'École des chartes, et même si la période des vœux est passée, je souhaite à toutes les composantes de notre École, y compris le CTHS et l'Urfist de Paris, tout le rayonnement qu'elles méritent dans leurs missions d'enseignement et de recherche.

Pascal Pain
Agent comptable



SOMMAIRE

1. LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	5
1.1. La capacité d'autofinancement	5
1.2. Le tableau de financement et le fonds de roulement	5
2. LES ÉTATS GBCP DU COMPTE FINANCIER	9
2.1. Tableau des emplois	9
2.2. Autorisations budgétaires	10
2.3. Équilibre financier	10
2.4. Situation patrimoniale	11
2.4.1. Compte de résultat	24
2.4.2. Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)	29
2.4.3. État de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés	12
2.4.4. Pour information de l'organe délibérant	12
2.5. Opérations pour Comptes de tiers	12
3. FAITS CARACTÉRISTIQUES, COMPARABILITÉ DES COMPTES, PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION	15
3.1. Faits caractéristiques et comparabilité des comptes	15
3.2. Principes et méthodes d'évaluation	23
3.2.1. Immobilisations incorporelles et corporelles	24
3.2.2. Subventions d'investissement	29
3.2.3. Stocks	29
3.2.4. Créances	30
3.2.5. Rattachement des charges et des produits à l'exercice	30
4. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN	33
4.1. Actif	33
4.1.1. Actif immobilisé : note 1	34
4.1.2. Stocks : note 2	36
4.1.3. Créances : note 3	38
4.1.4. Trésorerie : note 4	38
4.1.5. Charges constatées d'avance : note 5	38
4.2. Passif	39
4.2.1. Capitaux propres : note 6	40
4.2.2. Provisions pour risques et charges : note 7	41
4.2.3. Dettes : note 8	42
4.2.4. Produits constatés d'avance : note 9	42
5. NOTES RELATIVES AUX POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT	45
5.1. Produits	45
5.2. Charges	51



1. LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

1.1. LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

La capacité d'autofinancement (CAF) représente la capacité de l'établissement à financer sur ses ressources internes les besoins liés à son activité et au renouvellement de son outil de production.

Elle se calcule en corrigeant le résultat comptable de l'exercice, des opérations qui affectent le résultat mais qui ne donnent pas lieu à décaissements ou encaissements.

Il s'agit donc du flux de trésorerie potentiel généré par l'activité au cours de l'exercice.

Montants en k€

CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT 2019	
Total des produits de la section de fonctionnement	4 614
Total des charges de la section de fonctionnement	- 4 292
= RÉSULTAT DE L'EXERCICE :	+ 322
+ Dotations aux amortissements et provisions	910
- Reprises sur provisions et amortissements	- 1 265
- Plus-values de cession d'actif	0
+ Moins-values de cessions d'actif	0
= CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE :	- 32

1.2. LE TABLEAU DE FINANCEMENT ET LE FONDS DE ROULEMENT

Il s'agit ici de déterminer comment l'équilibre financier s'est réalisé au cours de l'exercice et comment les besoins ont été financés : soit par les ressources internes dégagées de l'exploitation (autofinancement), soit par des financements externes.

EMPLOIS	k€	RESSOURCES	k€
Insuffisance d'autofinancement	32	Capacité d'autofinancement de l'exercice	
Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé	150	Cessions ou réductions d'éléments de l'actif immobilisé	
Charges à répartir sur plusieurs exercices		Augmentation des capitaux propres	15
Réduction des capitaux propres		Subventions d'investissement	14
Remboursements de dettes financières		Augmentation des dettes financières	
TOTAL DES EMPLOIS	183	TOTAL DES RESSOURCES	29
Variation du fonds de roulement (ressource nette)		Variation du fonds de roulement (emploi net)	154

L'insuffisance d'autofinancement et les investissements de l'exercice (150 k€) ont été financés essentiellement par prélèvement sur fonds de roulement (-154 k€).

Le fonds de roulement représente la marge de sécurité financière de l'établissement. Il finance le cycle d'exploitation et traduit la solvabilité de l'établissement.

FONDS DE ROULEMENT EN K€	31/12/2018	31/12/2019
Financements État non rattachés à des actifs déterminés	–	–
Financements État rattachés à des actifs déterminés (nets)	18 309	17 351
Réserves	7 849	8 424
Report à nouveau	–	54
Résultat de l'exercice	575	322
Financements autres tiers non rattachés à des actifs déterminés	–	–
Financements autres tiers rattachés à des actifs déterminés (nets)	109	109
Dettes financières	–	–
Amortissements et dépréciations	3 385	3 302
Provisions pour risques et charges	195	182
TOTAL DES RESSOURCES STABLES ET DURABLES =	30 422	29 744
Actif immobilisé brut	-27 284	-26 760
Charges à répartir sur plusieurs exercices	–	–
TOTAL DES EMPLOIS STABLES ET DURABLES =	-27 284	-26 760
FONDS DE ROULEMENT (RESSOURCES – EMPLOIS DURABLES) =	3 138	2 984
ÉVOLUTION DU FONDS DE ROULEMENT =		- 154

Au 31 décembre 2019, le fonds de roulement représente 318 jours calendaires de dépenses de fonctionnement décaissables contre 412 jours, l'année passée et 319 jours en 2017 (à périmètre constant).

Si l'établissement accédait aujourd'hui aux responsabilités et compétences élargies et compte tenu d'une masse salariale État d'un peu plus de 6,7 M€, son fonds de roulement passerait de 318 à 115 jours de fonctionnement.

Le fonds de roulement contribue avec les dettes à financer le cycle d'exploitation (Stocks et créances) et alimente la trésorerie de l'établissement. Cette dernière s'établit à 2,9 M€ à la clôture de l'exercice ce qui représente 312 jours de fonctionnement hors charges non décaissables (105 jours si RCE).

A noter que le fonds de roulement inclut 354 k€ de pertes latentes liées aux dépréciations des stocks de livres. Ces dépréciations peuvent s'analyser comme des pertes quasi-définitives. Le Fonds de roulement s'en trouve réduit.

FONDS DE ROULEMENT	SANS CORRECTION	CORRIGÉ DES DÉPRÉCIATIONS DE STOCK
En valeur absolue (k€)	2 984	2 631
En nombre de jours de dépenses décaissables	318	280
En nombre de jours de dépenses décaissables (simulation RCE)	107	94



2. LES ÉTATS GBCP DU COMPTE FINANCIER

2.1. TABLEAU DES EMPLOIS (TABLEAU 1)

		(A)	(B)	(C) = (A) + (B)	
		EMPLOIS SOUS PLAFOND ÉTAT	EMPLOIS FINANCÉS SUR BUDGET ÉTABLISSEMENT	GLOBAL	
Catégories d'emplois	Nature des emplois		En ETPT	En ETPT	
Enseignants- chercheurs	Permanents	Titulaires	16,0		16,0
		CDI	0,0	0,0	0,0
	Non permanents	CDD	4,5	6,8	11,3
	S/TOTAL EC		20,5	6,8	27,3
Elèves fonctionnaires stagiaires des ENS		75,0		75,0	
BIATSS	Permanents	Titulaires	31,0		31,0
		CDI	2,0	6,0	8,0
	Non permanents	CDD	5,0	11,0	16,0
	S/TOTAL BIATSS		38,0	17,0	55,0
CONSOMMATION EXÉCUTÉE DES EMPLOIS		133,5	23,8	157,3	
RAPPEL DU PLAFOND DES EMPLOIS PRÉVISIONNEL FIXÉ PAR L'ÉTAT AU 01/01/2020		135,5	PLAFOND DES EMPLOIS PRÉVISIONNELS FIXÉ SUR BUDGET ÉTABLISSEMENT AU 01/01/2020 = 30	165,5	

2.2. AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES (TABLEAU 2)

DÉPENSES				
	PRÉVISION		EXECUTION	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	1 510 906	1 510 906	1 403 218	1 403 218
Fonctionnement	2 106 525	2 106 525	1 833 484	1 833 484
Investissement	136 850	136 850	136 415	136 415
TOTAL DES DÉPENSES	3 754 281	3 754 281	3 373 117	3 373 117

RECETTES		
RECETTES GLOBALISÉES	PRÉVISION	EXECUTION
Subvention pour charges de service public	2 843 138	2 841 253
Autres financements de l'État	–	–
Fiscalité affectée	5 699	5 699
Autres financements publics	383 488	227 867
Recettes propres	405 513	549 679
RECETTES FLÉCHÉES		
TOTAL DES RECETTES	3 637 838	3 624 498

SOLDE BUDGÉTAIRE EN PRÉVISION (DÉFICIT)	-116 443
--	-----------------

SOLDE BUDGÉTAIRE EN EXECUTION (EXCÉDENT)	+251 381
---	-----------------

Montants en €

2.3. ÉQUILIBRE FINANCIER (TABLEAU 4)

BESOINS (UTILISATION DES FINANCEMENTS)		FINANCEMENTS (COUVERTURE DES BESOINS)	
Solde budgétaire (en prévision)	–	251 381	Solde budgétaire (excédent)
Opérations au nom et pour le compte de tiers (décaissements de l'exercice)	8 574	10 190	Opérations au nom et pour le compte de tiers (encaissements de l'exercice)
SOUS-TOTAL DES OPÉRATIONS AYANT UN IMPACT NÉGATIF SUR LA TRÉSORERIE DE L'ORGANISME	8 574	261 571	SOUS-TOTAL DES OPÉRATIONS AYANT UN IMPACT POSITIF SUR LA TRÉSORERIE DE L'ORGANISME
VARIATION DE TRÉSORERIE	252 997	–	VARIATION DE TRÉSORERIE
<i>dont Abondement sur la trésorerie non fléchée</i>	<i>252 997</i>	<i>–</i>	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée</i>
TOTAL DES BESOINS	261 571	261 571	TOTAL DES FINANCEMENTS

Montants en €

2.4. SITUATION PATRIMONIALE (TABLEAU 6)

2.4.1. COMPTE DE RÉSULTAT

CHARGES	PRÉVISION 2019	EXÉCUTION 2019	PRODUITS	PRÉVISION 2019	EXÉCUTION 2019
Personnel	1 510 906	1 462 144	Subventions de l'État	2 843 138	2 841 253
Fonctionnement autre que les charges de personnel	3 399 125	2 829 779	Fiscalité affectée	5 699	5 699
			Autres subventions	383 488	492 668
			Autres produits	1 685 513	1 274 472
TOTAL DES CHARGES (1)	4 910 031	4 291 922	TOTAL DES PRODUITS (2)	4 917 838	4 614 092
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	7 807	322 169	Résultat : perte (4) = (1) - (2)	–	–
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RÉSULTAT (1) + (3) = (2) + (4)	4 917 838	4 614 092	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RÉSULTAT (1) + (3) = (2) + (4)	4 917 838	4 614 092

Montants en €

2.4.2. CALCUL DE LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT (CAF)

	PRÉVISION 2019	EXÉCUTION 2019
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	7 807	322 169
+ Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	1 330 000	910 084
- Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	-1 280 000	-1 264 747
+ Valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	–	–
- Produits de cession d'éléments d'actifs	–	–
CAF	57 807	-32 494

Montants en €

2.4.3. ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE EN DROITS CONSTATÉS

EMPLOIS	PRÉVISION 2019	EXÉCUTION 2019	RESSOURCES	PRÉVISION 2019	EXÉCUTION 2019
Insuffisance d'autofinancement		32 494	Capacité d'autofinancement	57 807	
Investissements	136 850	150 415	Financement de l'actif par l'État		15 376
Remboursement des dettes financières			Financement de l'actif par des tiers autre que l'État		14 000
TOTAL DES EMPLOIS (5)	136 850	182 909	TOTAL DES RESSOURCES (6)	57 807	29 376
AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT (7) = (6) - (5)			DIMINUTION DU FONDS DE ROULEMENT (8) = (6) - (5)	79 043	153 533

Montants en €

2.4.4. POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	PRÉVISION 2019	EXÉCUTION 2019
Variation du Fonds de roulement : prélèvement	-79 043	-153 533
Variation du besoin en Fonds de roulement	41 400	-406 530
Variation de la Trésorerie : prélèvement ou apport	-120 443	252 997
Niveau du Fonds de roulement 31/12/2019	2 333 774	2 259 284
Niveau du besoin en Fonds de roulement	-224 392	-672 322
Niveau de la Trésorerie 31/12/2019	2 558 166	2 931 606

Montants en €

2.5. OPÉRATIONS POUR COMPTES DE TIERS (TABLEAU 5)

OPÉRATIONS OU REGROUPEMENT D'OPÉRATIONS DE MÊME NATURE	ENCAISSEMENTS / DÉBIT		DÉCAISSEMENTS / CRÉDIT	
	PRÉVISION 2019	EXÉCUTION 2019	PRÉVISION 2019	EXÉCUTION 2019
TVA sur achats liés à l'édition	5 000	10 190		
TVA sur vente d'ouvrages			9 000	8 574
TOTAL		10 190		8 574

Montants en €



3. FAITS CARACTÉRISTIQUES, COMPARABILITÉ DES COMPTES, PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

L'exercice comptable correspond à l'année civile (article R719-57 du Code de l'éducation).

3.1. FAITS CARACTÉRISTIQUES ET COMPARABILITÉ DES COMPTES

Un établissement, trois entités

L'École nationale des chartes est un établissement public de l'État à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) constitué sous la forme d'un grand établissement en vertu du décret n° 87-832 du 8 octobre 1987.

Elle a pour mission d'assurer la formation de personnels scientifiques des archives et des bibliothèques. Elle concourt à la formation de tous les personnels qui contribuent à la connaissance scientifique et à la mise en valeur du patrimoine national. Elle participe à la formation et à la recherche des étudiants en sciences de l'homme et de la société, particulièrement dans les disciplines relatives à l'étude critique, l'exploitation, la conservation et la communication des sources historiques.

Par ailleurs, l'École accueille le comité des travaux historiques et scientifiques (CTHS) qui lui a été rattaché par arrêté du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR) en date du 12 juin 2007.

Le CTHS est chargé essentiellement d'assurer la publication d'ouvrages scientifiques, de développer l'activité des sociétés savantes notamment en organisant un congrès annuel.

Enfin, par convention signée le 16 septembre 2019¹, le MESR a confié la gestion de l'Urfist de Paris, Unité Régionale de Formation à l'Information Scientifique et Technique, à l'École des chartes en créant un service rattaché. Les missions de l'Urfist sont la conception et la réalisation d'actions de formation et d'outils pédagogiques.

Bien que composée de trois entités, l'École des chartes demeure un seul et unique établissement public disposant seul de la personnalité juridique. L'ordonnateur principal en est la directrice et l'ordonnateur secondaire, le Président du CTHS pour les seules opérations relevant de l'institut.

Le présent compte financier retrace l'ensemble des opérations des trois entités en produisant un bilan et un compte de résultat uniques.

1. Cette convention fait suite à une convention signée initialement en 2002.

L'École nationale des chartes : un établissement ne bénéficiant pas des responsabilités et compétences élargies

En tant que grand établissement au sens de l'article L. 717-1 du Code de l'éducation, l'École ne bénéficie pas des responsabilités et compétences élargies (RCE) en matière budgétaire et de gestion des ressources humaines accordée aux universités par la loi « Libertés et responsabilités des universités » ;

Toutefois, comme la loi les y autorise, les grands établissements peuvent y accéder sur option. Souhaitant bénéficier d'une plus grande autonomie de gestion, l'École s'est saisie de cette possibilité le 10 décembre 2010 par la voie de son conseil d'administration.

Cette demande est en cours d'instruction au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Dans l'attente, l'ENC ne bénéficie pas des RCE, ce qui sur un plan pratique, a les conséquences suivantes pour les états financiers :

D'une part, les comptes ne sont pas soumis à la certification d'un commissaire aux comptes.

D'autre part, la rémunération des personnels titulaires et des élèves fonctionnaires reste à la charge directe du budget de l'État soit une masse salariale de 6,5 M€ environ. L'établissement ne comptabilise sur son budget propre que certaines charges de personnel : pour l'essentiel, celles relatives aux personnels contractuels, ainsi qu'aux vacances et heures complémentaires des personnels enseignants. Les opérations de paie (liquidation, paiement des personnels et règlement des cotisations aux organismes sociaux) sont effectuées à façon par la Direction des Finances publiques de la région Ile-de-France (Paris) en vertu d'une convention de prestation de services.

Coopération interuniversitaire et investissements d'avenir

L'ENC est membre fondateur du Campus Condorcet. L'établissement public Campus Condorcet a pour mission de concevoir et réaliser les infrastructures de ce qui deviendra la future Cité des humanités et sciences sociales, au nord de Paris (Porte de la Chapelle et Aubervilliers). Financés en partie par le grand emprunt lancé par l'État en 2010 (Investissements d'avenir, opération campus), les travaux de la première phase se sont achevés en 2019. Le Campus Condorcet a pu ainsi ouvrir ses portes au mois de septembre et accueillir ses premiers occupants au nombre desquels, le CTHS (voir infra) et le Centre Jean-Mabillon.

Ce campus a vocation à devenir un des tout premiers pôles européens d'enseignement et de recherche en sciences humaines et sociales. Il accueillera en vitesse de croisière 18 000 étudiants, chercheurs et personnels administratifs sur 180 000 m² de bureaux au cœur d'un site de plus de 7 hectares.

L'École est membre de l'université Paris Sciences et Lettres (PSL) qui regroupe 19 établissements d'enseignement supérieur et de recherche (9 membres, 2 associés et 5 partenaires) dans les domaines des sciences, des techniques, des arts et des lettres, tous situés à Paris, ainsi que trois organismes nationaux de recherche (CNRS, Inria, Inserm).

En 2011, PSL a été sélectionnée pour mettre en œuvre l'Idex PSL* qui s'inscrit dans le cadre plus large du programme des investissements d'avenir (PIA 1). Ces financements étant redistribués à ses membres, c'est donc via PSL que l'École bénéficie des financements accordés dans le cadre de l'Idex (Initiatives d'excellence).

A l'issue d'une phase probatoire de 5 années, le jury international qui avait sélectionné le projet en 2011 s'est réuni, au printemps 2016, pour évaluer les actions menées. S'il a salué la qualité des travaux, il a toutefois souhaité réévaluer certaines actions en prolongeant la phase probatoire de 18 mois.

Le jury s'est donc à nouveau réuni en mars 2018. Saluant une fois encore la qualité du projet, il a accordé à PSL une nouvelle période probatoire, de 30 mois maximum, afin de consolider ses statuts et d'atteindre définitivement l'objectif institutionnel de création d'une université de recherche aux standards internationaux.

Cette nouvelle phase a pour effet de confirmer les financements de l'Idex sur la période.

En 2019, Paris Sciences et Lettres a abandonné le statut de Comue (communauté d'universités et d'établissements créée par la loi ESR de 2013) pour devenir un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP), université créée en application de l'ordonnance n°2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Les membres associés dont l'École des chartes sont désormais regroupés au sein de PSL en « établissements composantes ». Ces établissements-composantes bien que parties intégrantes de PSL conservent leurs personnalités morales et juridiques ainsi que leurs statuts propres. Autonomes sur un plan juridique, ils s'inscrivent pour autant dans la stratégie de l'université PSL qu'ils définissent en commun.

Si cette avancée institutionnelle devait conduire à la validation définitive du projet par le jury, elle entraînerait la dévolution par l'État à PSL d'un capital non consommable de 750 M€ (rapportant près de 25 M€ par an, aux conditions actuelles).

Des changements d'implantations géographiques

Depuis octobre 2014, les services centraux de l'École ont quitté le siège historique de la Sorbonne pour s'installer dans des bâtiments entièrement restructurés et aménagés au 65 de la rue de Richelieu (Paris 2^{ème}).

La Bibliothèque a suivi le même mouvement en 2016 pour rejoindre, à proximité immédiate, le quadrilatère Richelieu de la Bibliothèque nationale de France (58 rue de Richelieu / 12 rue des Petits Champs, Paris 2^{ème}). Si la prise de possession des lieux s'est faite en juin 2016, l'installation effective des ouvrages n'a eu lieu qu'entre décembre 2016 et février 2017, pour une ouverture au public en mars 2017.

L'équipe d'accueil Centre Jean-Mabillon ainsi que le CTHS installés jusqu'alors à Vanves (Hauts de Seine) ont emménagé au cours de l'année 2019 sur le Campus Concordet à Aubervilliers (Seine Saint-Denis).

L'Urfist restera implantée rue des Bernardins (Paris) dans l'attente de son déménagement sur le Campus Condorcet à une date encore inconnue.

Les déménagements sur le site Richelieu ont fait l'objet d'un financement spécifique de l'État.

La fiabilisation du haut de bilan

Partant du constat que les états financiers de l'École ne reflétaient pas fidèlement la réalité économique en matière d'immobilisations (absence de suivi comptable et de pratique de l'amortissement des actifs immobilisés, non rattachement aux sources de financement externe, pas d'inscription du patrimoine immobilier), l'École a entamé en 2014 une importante opération de fiabilisation du haut de son bilan.

Cette opération a consisté à :

- Comptabiliser à son actif les bâtiments qu'elle a reçus en affectation pour ses missions,
- Procéder à un inventaire physique de ses biens meubles et de ses logiciels,
- Rapprocher de la comptabilité les résultats de cet inventaire,
- Sortir du bilan les financements externes non rattachés aux actifs inscrits au bilan.

Les retraitements comptables correspondants ont été comptabilisés à la clôture 2015.

Ces travaux ont été poursuivis par l'intégration à l'actif en 2016, des collections de la bibliothèque.

A ce jour, cette fiabilisation est quasi-achevée. Restent à intégrer les locaux occupés par la Bibliothèque sur le site BnF et le CTHS sur le Campus Condorcet.

Ces locaux sont en attente d'inscription à l'actif, à défaut d'évaluations fiables. Des discussions sont en cours avec les agences comptables de la BnF et du Campus Condorcet afin d'opérer un transfert comptable de ces biens dans les comptes de l'École. Cf. infra § 1.2.1.

En valorisant ces locaux aux mêmes conditions que l'ensemble immobilier du 65 de la rue de Richelieu (coût de construction), leur valeur approcherait les :

- 10 M€ pour les locaux occupés par la Bibliothèque sur le site Richelieu de la BnF,
- 3 M€ pour les bureaux du CTHS à Aubervilliers.

Numérisation des thèses des anciens élèves de l'ENC

Dans le cadre d'un partenariat avec PSL, l'École a entrepris en 2019 la numérisation des thèses de ses élèves avec pour objectif de les mettre en ligne à terme, sur le site internet de l'École pour être accessibles à un large public.

Partant du principe que cette action contribue à sa mission de service public d'enseignement et de recherche et qu'elle lui apportera un potentiel de service sur plusieurs exercices, l'École a considéré que le produit de la numérisation de ces thèses répondait à la définition d'un actif incorporel.

Estimant que le projet est nettement individualisé, a de sérieuses chances de réussite technique et de viabilité économique, l'École a inscrit ces thèses numérisées à l'actif de son bilan. Ces immobilisations générées en interne ont ainsi été comptabilisées à l'actif à leur coût de développement. Ces derniers sont constitués de l'ensemble des coûts directs engagés pour la production du bien : achats, prestations de services et masse salariale.

Le projet n'étant pas terminé (les thèses ne sont pas encore en ligne), les coûts de l'exercice ont été activés en en-cours d'immobilisations incorporelles (c/232) à hauteur de 14 000 € en contrepartie d'un produit au compte c/72 « production immobilisée ».

Cette action étant financée par PSL dans le cadre de l'Idex, un financement externe de l'actif (FEA) a été comptabilisé en parallèle, dans les capitaux propres.

Ce traitement comptable a été retenu afin de mieux valoriser dans les comptes, le patrimoine immatériel de l'École.

Création d'un fonds de réserve dédié à l'entretien de l'immobilier

Au moment où elle s'installait dans des locaux entièrement neufs, l'École a décidé de constituer un fonds dédié à l'entretien du parc immobilier. Partant du principe que les travaux d'entretien, peu importants sur un bâtiment neuf, prennent nécessairement de l'ampleur au fil du temps, ce fonds a pour objectif de garantir le bon état du bâtiment en constituant aujourd'hui des réserves qui financeront les travaux d'entretien de demain.

Ce fonds est retracé en comptabilité dans les capitaux propres de l'École sur une ligne dédiée dans les réserves (c/10685) au sein des capitaux propres.

Dans sa séance du 26 mars 2015, le conseil d'administration a décidé de lui consacrer chaque année 200 k€ desquels sera déduit le montant des travaux de l'exercice.

Ce montant se décompose de la façon suivante :

- 175 k€ pour le bâtiment du 65 de la rue de Richelieu ;
- 10 k€ au titre des locaux occupés par l'Urfist au 17 rue des Bernardins ;

A ces montants, s'ajoutent une dotation spécifique de 15 k€ pour anticiper l'installation de l'École sur le Campus Concordet.

Le 13 mars 2019, le conseil d'administration a souhaité abonder le fonds d'une dotation supplémentaire de 100 k€ par an au titre de l'entretien des locaux occupés par la Bibliothèque, 12 rue des Petits-Champs.

Le tableau ci-après retrace l'historique des dotations faites à ce fonds depuis son origine :

	2016	2017	2018	2019	2020*
MONTANT AFFECTÉ À L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS RICHELIEU ET BERNARDINS (A) :					
Dotation annuelle au titre de N-1	185	185	185	185	185
Travaux de l'exercice N-1	-20	-20	-45	-43	-43
Dotation au fonds de réserve au titre de N-1	= 165	= 165	= 140	= 161	= 142
Cumul au 31/12/2019 (A)				631	
MONTANT AFFECTÉ À L'INSTALLATION DE L'ÉCOLE SUR LE CAMPUS CONDORCET (B) :					
Dotation annuelle au titre de N-1	15	15	15	15	–
Cumul au 31/12/2019 (B)				60	
MONTANT AFFECTÉ À L'ENTRETIEN DES LOCAUX 12 RUE DES PETITS-CHAMPS (C) :					
Dotation annuelle au titre de N-1	–	–	–	100	100
Travaux de l'exercice N-1	–	–	–	–	-1
Dotation au fonds de réserve au titre de N-1	–	–	–	100	99
Cumul au 31/12/2019 (C)				100	
MONTANT TOTAL AFFECTÉ AU FONDS DE RÉSERVE DÉDIÉ À L'ENTRETIEN DE L'IMMOBILIER (A) + (B) + (C) :					
Dotation totale annuelle au titre de N-1	180	180	155	276	241
CUMUL DU FONDS AU 31/12/2019 (A) + (B) + (C)				791	

(*) Les montants 2020 sont mentionnés ici à titre d'information. Ils seront soumis à l'approbation du conseil d'administration, le 11 mars 2020 après l'arrêté des comptes 2019.

Divers désordres dans les nouveaux locaux de la Bibliothèque

Dégât des eaux dû à une déficience du système de climatisation

En mai 2017, la bibliothèque de l'École a subi un dégât des eaux suite à la rupture d'une canalisation du système de climatisation au 6^{ème} étage de la BnF. Des dégâts ont été constatés sur les 4 niveaux occupés par la bibliothèque de l'École qui se situaient juste au-dessous.

Sur un plan économique les conséquences sont les suivantes :

- Coûts de sauvegarde des ouvrages immédiatement après le sinistre : 13 k€ en 2017 ;
- Dommages subis sur les collections : ils portent environ sur 700 ouvrages inscrits à l'actif (c/216 collections). L'analyse des dommages a conduit l'établissement à les déprécier à hauteur de 31 k€ ;
- Dommages sur l'immobilier : ils portent essentiellement sur les plafonds, peintures, parquets et aménagements intérieurs. Compte tenu du fait que les locaux occupés par la bibliothèque n'ont pas pu être intégrés à l'actif à ce jour, il n'a pas été possible de les déprécier.

A noter que lors des travaux de remise en état des locaux, certains ouvrages (1,5 km linéaire de collection) ont dû être déplacés pour être stockés chez un prestataire externe.

Indemnisation des dommages : ce dégât des eaux est intervenu avant l'expiration de la garantie de parfait achèvement (1 an) des locaux de la Bibliothèque qui impose au maître de l'œuvre de réparer tous les désordres signalés au cours de l'année qui suit la réception des travaux, quelles que soient leur importance et leur nature (article 1792-6 du code civil).

Face à ce sinistre, les parties en cause ont souhaité se rapprocher afin de régler à l'amiable ce différend en signant un protocole transactionnel. Celui-ci prévoit l'indemnisation de l'Oppic (maître d'ouvrage délégué) à hauteur de 113 k€ afin de remettre en ordre les locaux et celle de l'ENC, à hauteur de 78 k€, pour les dommages subis par la collection d'ouvrages.

Ce protocole a été signé en 2019 par l'ensemble des parties. Les 78 k€ ont été comptabilisés en « autres produits » c/75 et la dépréciation a été reprise en totalité.

Des traces d'humidité apparues dans la « Rotonde »

Des traces d'humidité et de moisissures ont été détectées sur les murs de la Rotonde en 2017. Les premières analyses conduisent à une possible infiltration d'eau dans les maçonneries.

Les dommages se limitent à ce stade aux murs mais des contrôles renforcés du niveau d'hygrométrie ont été mis en place afin de veiller aux conditions de conservation des ouvrages précieux entreposés dans la Rotonde.

Pour le moment, et dans l'attente d'analyse plus poussées, aucune dépense n'a été engagée par l'École pour remédier à ce désordre. Par ailleurs, compte tenu du fait que les locaux concernés ne sont pas inscrits à l'actif de l'École, aucune dépréciation d'actif n'a été comptabilisée à ce titre.

Ce désordre est intervenu après l'expiration de la garantie de parfait achèvement (1 an) mais toutefois dans le délai de garantie décennale (article 1792-2 du code civil) qui impose au constructeur de réparer les dommages survenus au cours des 10 années suivant la réception (dommages qui rendent l'immeuble construit impropre à sa destination comme par exemple, un défaut d'étanchéité).

Ce sinistre est toujours en cours d'expertise au 31 décembre 2019.

Changement de méthode de comptabilisation des droits d'inscription

Les droits de scolarité payés par les élèves étudiants étaient jusqu'en 2018 comptabilisés au prorata temporis de l'année universitaire. Ainsi par exemple, les droits 2017/2018 ont été rattachés à l'exercice 2017 à hauteur de 4/10^{ème} et les 6/10^{ème} restants ont été comptabilisés en produits comptabilisés d'avance à la clôture 2017 pour être ensuite rétabli sur l'exercice 2018.

Assimilant les droits d'inscription à des droits d'entrée acquis par l'établissement lors de l'inscription de l'étudiant², la DGFIP a demandé aux établissements publics d'enseignement supérieur de ne plus appliquer la méthode du prorata temporis pour comptabiliser désormais le produit intégral des droits d'inscription au cours de l'année de perception.

Ce changement a été mis en œuvre pour la première fois en 2019. Ainsi, le compte de résultat de l'exercice 2019 retrace la totalité des droits de scolarité encaissés en septembre 2019 au titre de l'année 2019/2020. Pour éviter de fausser le résultat, les 15 k€ de produits comptabilisés d'avance de la clôture 2018 (6/10^{ème} des droits 2018/2019) ont été neutralisés en 2019 par retraitement des capitaux propres. Cette opération est conforme à l'avis n° 2012-05 du 18 octobre 2012 du Conseil de la normalisation des comptes publics (CNoCP) relatif aux changements de méthodes comptables³.

Stratégie « Bienvenue en France » et droits d'inscriptions différenciés

A compter de la rentrée 2019, les étudiants extra-européens qui s'inscrivent pour la première fois dans un cycle supérieur de formation en France ont acquitté des frais d'inscription différenciés : 2 770 € en licence et 3 770 € en master⁴ au lieu respectivement, des 170 € et 243 € applicables aux étudiants ressortissants d'un pays de l'Union européenne, de l'Espace économique européen ou de la Suisse.

Cette nouvelle mesure a été accompagnée par la possibilité offerte aux établissements qui le souhaitent d'exonérer leurs étudiants extra-européens, dans la limite toutefois de 10 % des étudiants inscrits⁵.

Afin de se laisser le temps nécessaire à la mise en place d'une nouvelle stratégie d'accueil de ses étudiants étrangers, l'École a souhaité profiter de cette possibilité à titre transitoire pour exonérer partiellement en 2019, les étudiants extra-européens.

Ainsi, les deux étudiants extra-communautaires accueillis à la rentrée 2019 ont acquitté leurs droits d'inscription à hauteur seulement de 243 €. Les droits différenciés ont été comptabilisés en chiffre d'affaires (c/ 706) pour leur montant brut et en parallèle, l'exonération a donné lieu à la comptabilisation d'une charge (c/ 658).

La CVEC, contribution de vie étudiante et de campus

Instituée par l'article L. 841-5 du Code de l'éducation à la rentrée 2018, cette contribution⁶ est payée en plus des droits d'inscription, par les étudiants s'inscrivant en formation initiale de niveaux Licence, Master ou Doctorat (LMD) au profit des établissements d'enseignement supérieur et des Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (Crous). Elle est

2. Les droits ne sont pas remboursables en cas d'arrêt de la formation.

3. Avis repris dans la norme 14 du recueil des normes comptables des Établissements publics nationaux.

4. Les droits différenciés ne sont pas applicables aux doctorants. Leurs droits d'inscription s'élèvent toujours à 380€.

5. Article R. 719-50 du Code de l'éducation.

6. 90 € en 2018 et 91 € à la rentrée 2019.

affectée spécifiquement au financement d'actions favorisant « *l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants* » et confortant « *les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention* » dans les établissements bénéficiaires.

Cette contribution prend la forme d'une taxe affectée⁷ recouvrée par les Crous et reversée en deux temps aux établissements bénéficiaires de leur ressort géographique : Un acompte de 50% en décembre et le solde au plus tard, en juillet de l'année suivante.

Ainsi, l'ENC a reçu en 2019 du Crous de Paris 5 700 € correspondant à la part de la CVEC lui revenant au titre de la rentrée universitaire 2018 (soit 41€ / étudiant). Cette somme a été comptabilisée pour sa totalité en produit de fiscalité affectée (c/7571) au titre de 2019.

Plan comptable

L'instruction comptable commune du 22 décembre 2016 a diffusé un nouveau plan de comptes applicables aux établissements publics nationaux.

Celui-ci est désormais commun aux différentes catégories d'EPN en remplaçant les différentes nomenclatures de comptes qui leur étaient spécifiques. A ce titre, le plan comptable commun remplace le plan comptable Mg-3 qui était jusqu'alors applicable aux universités.

Cette harmonisation s'accompagne d'une innovation significative : la suppression des opérations exceptionnelles dans le compte de résultat (charges et produits exceptionnels).

Ce nouveau plan de comptes a été mis en œuvre à l'École à compter de l'exercice 2017.

Raccourcissement du délai de reddition des comptes

En prévoyant d'arrêter ses comptes annuels 2019 par son Conseil d'administration, le 11 mars 2020, l'École des chartes respecte les dispositions du règlement relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (article 212 du décret GBCP n°2012-1246 du 7 novembre 2012) qui fixe la date limite d'adoption du compte financier au 15 mars 2020.

Système d'information budgétaire et comptable

L'École utilise depuis le 1er janvier 2014 la suite logicielle Cocktail développée par le consortium Jefyco.

Changement de méthode et corrections d'erreurs

Les corrections d'erreurs sur exercices clos et les effets rétrospectifs liés aux changements de méthodes ou d'estimations comptables sont exclus du résultat de l'exercice et comptabilisés via les comptes de réserves dans le bilan d'ouverture (c/ 11).

Ces opérations sont conformes à l'avis n° 2012-05 du 18 octobre 2012 du Conseil de la normalisation des comptes publics (CNoCP) repris dans le recueil des normes comptables des Établissements publics nationaux.

7. Son montant est fixé chaque année en Loi de finances.

3.2. PRINCIPES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

Référentiel comptable

L'École est soumise au régime budgétaire, financier et comptable défini aux articles R. 719-52 à R. 719-112 du Code de l'Éducation et, dans la mesure où il n'y est pas dérogé par ce dernier, aux dispositions des titres I^{er} et III du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique dit décret GBCP.

Le référentiel comptable est celui des établissements publics nationaux, opérateurs de l'État. Il se décline en trois volets indissociables :

- le recueil des normes comptables des établissements publics (juillet 2015) ;
- l'instruction comptable commune qui décrit les modalités de mise en œuvre des 21 normes comptables exposées dans le recueil (Instruction du 23 novembre 2018 publiée sous la référence GCP 18-0047) ;
- le plan de comptes commun diffusé en annexe de l'instruction commune.

Ce référentiel comptable, largement inspiré du Plan comptable général, intègre notamment les nouveaux règlements concernant les actifs et les passifs diffusés par l'instruction DGFIP n° 06-007-M9 du 23 janvier 2006.

L'École applique également les nouvelles instructions de la Direction générale des Finances publiques et en particulier :

- BOFIP-GCP-13-0004 du 31/1/2013 relatif à la comptabilisation des financements externes de l'actif dans les établissements publics nationaux ;
- BOFIP-GCP-13-0023 du 6/12/2013 relatif à la comptabilisation des opérations pluriannuelles ;
- BOFIP-GCP-13-0022 du 5/12/2013 relatif à la comptabilisation des subventions reçues ;
- BOFIP-GCP-13-0024 du 9/12/2013 relatif à l'évaluation et la comptabilisation des passifs sociaux.

TVA et sectorisation d'activités

L'École des chartes applique les dispositions de l'instruction fiscale 3 A-4-08 n° 63 du 13 juin 2008 en vertu de laquelle elle a constitué deux secteurs d'activités distincts :

- Un secteur exonéré pour les activités d'enseignement et de formation qui sont exonérées de TVA du fait de la loi. Ainsi, le chiffre d'affaires facturé au titre de ces activités ne donne pas lieu à collecte de TVA. En contrepartie, les achats qui sont rattachés à ce secteur supportent une TVA non déductible ;
- Un secteur taxable pour les opérations relatives à l'édition. Le chiffre d'affaires de ces dernières est soumis à la TVA et les achats correspondants bénéficient du droit à déduction dans sa totalité.

A noter qu'il n'est pas appliqué de prorata de déduction pour les dépenses qualifiées de mixtes, c'est-à-dire qui ne peuvent pas être affectées précisément à l'une ou l'autre de ces activités. Par défaut, ces dernières sont rattachées au secteur exonéré.

Une étude est actuellement en cours afin d'optimiser le droit à déduction.

3.2.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations acquises à titre onéreux sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Ce coût est constitué du prix d'achat, des droits et taxes non récupérables et le cas échéant des frais de livraison et de mise en service.

Elles sont amorties linéairement au prorata temporis, à compter de leur date de mise en service.

Un plan d'amortissement propre à chaque catégorie d'immobilisations a été adopté par le Conseil d'administration en séance du 3 octobre 2014. Les cadences demeurent néanmoins indicatives. Elles peuvent être modifiées, au cas par cas et sur justifications, afin de traduire au mieux la durée d'utilisation spécifique d'un actif.

Les immobilisations incorporelles

Elles sont dans la pratique essentiellement composées de logiciels acquis.

Les logiciels dont le coût unitaire est supérieur à 800 € hors taxe sont inscrits à l'actif sauf s'il s'agit de l'acquisition d'un lot représentatif d'un premier équipement. Dans ce cas, il n'est pas fait application du seuil unitaire de 800 €.

Les cadences d'amortissement sont les suivantes :

CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, LOGICIELS, DROITS ET VALEURS SIMILAIRES	DURÉE
Logiciels	3 ans
Autres droits et valeurs	3 ans

Les frais de recherche et de développement sont comptabilisés en charges.

A noter que l'école a activé en 2019 les coûts de numérisation des thèses de ses élèves qu'elle ambitionne de mettre en ligne sur le site internet de l'École.

Pour plus de précisions sur ce traitement comptable dont l'objectif est de mieux valoriser le patrimoine immatériel de l'École, se reporter au point qui lui est consacré au § 3.1.

Les biens immobiliers

Les bâtiments sont répartis sur quatre sites :

65 rue de Richelieu, Paris 2^{ème}

Cet ensemble immobilier de 2 400 m² accueille les services centraux de l'École depuis octobre 2014, date du déménagement du site historique de la Sorbonne. Ce bâtiment a entièrement été restructuré et rénové sous la conduite de l'Oppic (Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture). Par convention signée avec France domaine le 28 juillet 2014, l'État l'a mis à la disposition de l'École pour une durée de 15 années.

L'ensemble immobilier a été intégré dans les comptes à sa valeur vénale estimée par France domaine Paris à 12,25 M€ pour le bâti et 5,25 M€ pour le terrain (soit un total de 17,5 M€).

L'inscription s'est faite en quatre composants :

LIBELLÉ DES COMPOSANTS COMPTABLES		MONTANT TOTAL k€
C1	Structure	7 128 723
C2	Clos et couvert	1 092 114
C3	Fluides et ascenseurs	2 322 362
C4	Agencements intérieurs	1 706 8000
TOTAL		12 250 000

Ces derniers ont été définis sur la base des dépenses constatées selon les lots du marché de réhabilitation passé par le maître d'ouvrage délégué.

Les cadences d'amortissement retenues sont les suivantes :

COMPOSANTS COMPTABLES		CADENCE EN ANNÉES
C1	Structure	50
C2	Clos et couvert	20
C3	Fluides et ascenseurs	25
C4	Agencements intérieurs	20

L'amortissement a débuté le 8 octobre 2014 date de la mise en service du bâtiment. Constitutif d'un financement en nature reçu de l'État, cet ensemble immobilier a été intégré en contrepartie du compte 10411 « *Contrepartie et financement des actifs mis à disposition des établissements – État* ».

Son amortissement sera entièrement compensé par la reprise de ce dernier et n'aura donc aucun impact sur le résultat.

58 rue de Richelieu / 12 rue des Petits Champs, Paris 2^{ème}

L'École a pris possession en juin 2016 de 2000 m² issus de la restructuration du quadrilatère Richelieu de la BnF. Ces nouveaux locaux entièrement rénovés ont été aménagés en 2016 par l'École, en mobilier sur mesure et installations spécifiques afin de recevoir sur près de quatre kilomètres de linéaire, les collections de la Bibliothèque.

Hébergée jusqu'alors sur le site de la Sorbonne, la bibliothèque a déménagé 150 000 ouvrages entre décembre 2016 et février 2017. Ce n'est qu'après cette tâche délicate que la bibliothèque a pu ouvrir ses portes au public en mars 2017.

L'installation dans son ensemble fait l'objet d'un financement spécifique de l'État de 700 k€.

Ces locaux mis à disposition gratuitement par l'État font l'objet d'une convention d'utilisation avec France domaine. Une convention signée en décembre 2018 fixe les modalités de facturation des charges locatives à l'école par la BnF.

Ne disposant pas d'estimation fiable du fait d'une divergence d'interprétation avec la BnF sur la notion de contrôle comptable du bien, l'École n'a pu intégrer ces locaux à son actif. Ceux-ci restent inscrits à l'actif de la BnF.

En les valorisant aux mêmes conditions que l'ensemble immobilier du 65 de la rue de Richelieu, leur valeur approcherait 10 M€.

Ces locaux ont subi des dommages consécutifs à des malfaçons observées dans le cadre du chantier de rénovation du site Richelieu (phase 1). Cf. § 3-1. *Faits caractéristiques et comparabilité des comptes.*

Vanves (Hauts-de-Seine)

Le CTHS a quitté les locaux qu'il occupait jusqu'alors (60 boulevard du Lycée à Vanves) pour emménager sur le site d'Aubervilliers du Campus Condorcet.

La convention d'occupation des locaux de Vanves signée avec l'État (France domaine 92) a été résiliée avec effet au 15 septembre 2019.

Ces bureaux valorisés dans les comptes ont été sortis de l'actif à cette même date pour les valeurs suivantes :

VALEUR EN € AU 15/9/2019	VALEUR BRUTE	AMORTISSEMENT
c/211556 - Terrain	171 900	–
c/2131565 - Gros-œuvre	137 250	23 919
c/2131566 - Agencements extérieurs et intérieurs	54 900	47 839
c/2131567 - Charpentes métalliques et menuiseries ext.	27 450	9 568
c/2151161 - Installations techniques	41 175	17 940
c/ 2131568 - Protection étanchéité	13 725	7 973
c/ 2131569 - Travaux sur bâtiments	137 643	16 629
c/2151366 - Agencements extérieurs et intérieurs	7 711	4 510
TOTAL	591 754	92 047

Cette sortie de l'actif a conduit également à sortir les financements externes suivants :

VALEUR EN € AU 15/9/2019	VALEUR BRUTE	Q/P REPRISES
c/10411 - Financement externe de l'actif (État)	591 754	92 047
TOTAL	591 754	92 047

Le CTHS a pris possession de ses nouveaux bureaux (548 m²) sur le Campus à la même date. Cette occupation est régie par une convention signée avec l'établissement public Campus Condorcet. Elle prévoit la seule refacturation des prestations d'entretien et de maintenance, ainsi que des fluides.

Ces locaux construits dans le cadre d'un contrat de partenariat public-privé (PPP) géré par l'établissement Campus Condorcet pour le compte de l'État sont mis à la disposition de l'École pour héberger ses équipes de recherche ainsi que le CTHS. En lui permettant ainsi d'exercer sa mission de service public, cette mise à disposition transfère à l'École le contrôle⁸ de ces locaux au sens des normes comptables. Dès lors qu'ils sont contrôlés, ils revêtent le caractère d'un actif immobilisé à inscrire à l'actif du bilan de l'École des chartes.

8. Le cadre conceptuel des comptes publics a introduit en 2006 la notion de contrôle dans la définition d'un actif et l'explicite : L'entité publique contrôle la ressource si elle a la capacité de disposer de son potentiel de service, pour elle-même ou pour des tiers, ou de ses avantages économiques.

Faute de disposer d'une évaluation fiable, le transfert comptable du bien n'a pu être organisé entre le Campus Condorcet et l'École des chartes au 31 décembre 2019. Ces locaux ne figurent donc pas au bilan de l'École à la clôture 2019.

Sur la base d'un coût moyen de construction de 5000€/m², la valeur des 548 m² de bureau est estimée à 3 M€ environ.

Pour plus d'information sur la comptabilisation des opérations de transfert de contrôle dans le secteur public, il convient de se référer à l'avis du CNOCP n° 2020-01 du 17 janvier 2020.

17 rue des Bernardins, Paris 5^{ème}

Propriété de l'État, ces locaux sont mis à la disposition de l'École gratuitement en vertu d'une convention d'utilisation signée avec France domaine en 2014.

D'une superficie de 236 m², ces locaux ont été inscrits à l'actif de l'École à leur valeur vénale. Celle-ci s'élève au total à 1 350 000 € dont 360 000 € au titre du terrain conformément au rapport d'évaluation de France domaine Paris en date du 27 janvier 2015.

Compte tenu du déménagement à moyen terme de l'Urfist sur le campus Condorcet, il a été décidé de ne pas retenir l'approche par composants.

Le bien est amorti sur une durée uniforme de 30 ans.

Constitutif d'un financement en nature reçu de l'État, cet ensemble immobilier est intégré à l'actif en contrepartie du compte 10411 « *Contrepartie et financement des actifs mis à disposition des établissements – État* ». Son amortissement sera entièrement compensé par la reprise de ce dernier et n'aura donc aucun impact sur le résultat.

La Sorbonne, Paris 5^{ème}

Siège historique, la Sorbonne n'héberge désormais plus aucun service de l'École depuis 2014.

Travaux et agencements

Les travaux et agencements comptabilisés à l'actif sont amortis selon les cadences suivantes :

COMPOSANTS COMPTABLES		CADENCE EN ANNÉES
C1	Structure	50
C2	Clos et couvert	20
C3	Fluides et ascenseurs	25
C4	Agencements intérieurs	20

La charge d'amortissement n'est pas neutralisée sauf si leur financement est assuré par une subvention comptabilisée en comptes de capitaux.

Les biens meubles corporels

Tout bien dont le coût unitaire est supérieur à 800€ hors taxe est inscrit à l'actif. Par exception, des matériels dont la valeur unitaire est inférieure à ce seuil peuvent être activés lorsqu'ils sont achetés par lot et qu'ils constituent un premier équipement ou le renouvellement d'un premier équipement.

Les biens meubles ont fait l'objet en 2014 d'un inventaire physique. Celui-ci a été rapproché de la comptabilité. Un nouveau rapprochement a été effectué en 2019.

Les biens meubles sont amortis selon les cadences suivantes :

INTITULÉS	CADENCES (ANNÉES)
INSTALLATIONS TECHNIQUES ET MATÉRIELS	
Installations techniques ou complexes	10
Matériel scientifique	10
Matériel d'enseignement	5
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
Installations générales, agencements, aménagements divers	10
Matériel de transport	5
Matériel de bureau	5
Mobilier de bureau	10
Matériel informatique	3
Matériels divers	5

Depuis 2016, les acquisitions d'ouvrages de la bibliothèque sont comptabilisés à l'actif au compte 216 « collections ». Compte tenu de leur spécificité, ces ouvrages ne sont pas amortis (*Cf. paragraphe ci-dessous*).

L'intégration à l'actif des collections d'ouvrages de la bibliothèque

Profitant de l'inventaire de ses collections mené en 2015 afin de préparer le déménagement de la bibliothèque, l'École a procédé à une estimation de la valeur vénale des ouvrages. Considérant son objet et sa spécificité, l'École a décidé d'inscrire cette collection à son bilan afin de valoriser cet important actif destiné à l'enseignement et à la recherche historique.

Dans la mesure où les ouvrages de la bibliothèque ont vocation à être conservés de façon pérenne sans perdre leur valeur d'usage ou d'objet, il a été décidé de ne pas amortir cet actif.

L'inscription en 2015 a porté sur 5,7 M€ en contrepartie des réserves au sein des capitaux propres.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, les nouvelles acquisitions sont suivies à l'actif.

CATÉGORIES	VALORISATION EN €
Livres anciens (avant 1815)	485 289
Réserve	366 217
Monographies et usuels 19 ^{ème} siècle	1 520 412
Monographies et usuels 20 ^{ème} siècle	2 638 974
Périodiques	527 341
Estampes	58 530
Cartes	6 624
Tirés à part	37 398
Documents remarquables	61 000
Autres	24 330
TOTAL	5 726 075

Cette collection s'est enrichie de 3000 ouvrages suite au don que Katérina Stenou-Pressouyre a fait à l'École. Ces ouvrages ont été inscrits à l'actif en 2016 selon les mêmes modalités de valorisation que celles retenues par le prestataire en 2015, pour l'ensemble de la collection. L'intégration s'est fait faite pour 109 k€ au compte 216 « collections ».

3.2.2. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Les financements externes de l'actif (FEA) correspondent :

- soit à des financements en nature représentant la contrepartie de biens mis à disposition ou remis en pleine propriété (contrepartie par exemple des bâtiments affectés par l'État à notre université) ;
- soit à des financements en espèces destinés à l'acquisition d'actifs immobilisés (subventions d'investissement par exemple).

Par dérogation au plan comptable général du fait de la spécificité juridique des établissements publics qui ne disposent pas de capital social à proprement parler, les financements versés par l'État sont inscrits au c/10 intitulé dans le plan comptable M 9-3 « financement de l'actif par l'État ».

Les financements versés par des tiers autres que l'État sont classés au c/13 intitulé dans le plan comptable M 9-3 « financement de l'actif par des tiers ».

Le classement comptable distingue de plus les financements rattachables de ceux non rattachables à des actifs déterminés. Cette présentation permet de faire évoluer la valeur comptable des financements reçus, symétriquement à celle des actifs financés en reprenant au compte de résultat le financement au même rythme que les actifs (c/78).

Ils sont enregistrés dans les capitaux propres au moment de leur notification.

Cette présentation fait suite à l'instruction du 18 décembre 2012 de la Direction générale des Finances publiques relative à la comptabilisation des financements externes de l'actif dans les établissements publics nationaux. Elle est appliquée à l'ENC depuis le 1^{er} janvier 2013.

FINANCEMENTS EXTERNES DE L'ACTIF	COMPTES
Financement par l'État	c/101 – non rattaché à un actif déterminé
	c/104 – rattaché à un actif déterminé
Financement par des tiers autres que l'État	c/131 – non rattaché à un actif déterminé
	c/134 – rattaché à un actif déterminé

3.2.3. STOCKS

Sont suivis en comptes de stock selon la méthode de l'inventaire intermittent les ouvrages édités par l'École ainsi que le CTHS.

Les ouvrages sont valorisés à leur coût de revient à hauteur des seuls coûts directs externes.

À la clôture, ils font l'objet d'une dépréciation pour mévente en fonction de l'ancienneté des titres :

Ouvrage paru en N :	Taux de dépréciation :
— Au 31/12/N :	0%
— Au 31/12/N+1 :	50%
— Au 31/12/N+2 :	80%
— A partir du 31/12/N+3 :	100%

3.2.4. CRÉANCES

Les créances sont suivies au poste c/41 « Clients » ou c/44 « Subventions » selon leur nature.

Le cas échéant, elles sont reclassées en créances douteuses à la clôture de l'exercice et dépréciées si leur recouvrement est compromis.

3.2.5. RATTACHEMENT DES CHARGES ET DES PRODUITS À L'EXERCICE

Droits d'inscriptions

Les droits de scolarité payés par les élèves étudiants étaient jusqu'en 2018 comptabilisés au prorata temporis de l'année universitaire. Ainsi par exemple, les droits 2017/2018 ont été rattachés à l'exercice 2017 à hauteur de 4/10^{ème} et les 6/10^{ème} restants ont été comptabilisés en produits comptabilisés d'avance à la clôture 2017 pour être ensuite rétabli sur l'exercice 2018.

Assimilant les droits d'inscription à des droits d'entrée acquis par l'établissement lors de l'inscription de l'étudiant⁹, la DGFIP a demandé aux établissements publics d'enseignement supérieurs de ne plus appliquer la méthode du prorata temporis pour comptabiliser désormais le produit intégral des droits d'inscription au cours de l'année de perception.

Ce changement a été mis en œuvre pour la première fois en 2019. Ainsi, le compte de résultat de l'exercice 2019 retrace la totalité des droits de scolarité encaissés en septembre 2019 au titre de l'année 2019/2020. Pour éviter de fausser le résultat, les 15 k€ de produits comptabilisés d'avance de la clôture 2018 (6/10^{ème} des droits 2018/2019) ont été neutralisés en 2019 par retraitement des capitaux propres. Cette opération est conforme à l'avis n° 2012-05 du 18 octobre 2012 du Conseil de la normalisation des comptes publics (CNoCP) relatif aux changements de méthodes comptables¹⁰.

Contrats pluriannuels

Les contrats concernés sont essentiellement ceux conclus au titre de la recherche ou de la formation continue. Considérant que la méthode dite à l'avancement conduit à une meilleure information, l'École a fait le choix de comptabiliser le chiffre d'affaires de ces contrats en fonction de leur avancement.

En ce qui concerne la recherche, l'avancement est déterminé selon un prorata calculé en fonction des coûts réellement encourus au titre de chacune des conventions.

En ce qui concerne la formation continue, il est déterminé en fonction du nombre d'heures réellement réalisées à la clôture de l'exercice en comparaison du nombre total d'heures de la formation.

En fonction du rythme de facturation propre à chacun des contrats (facturation de la totalité de la prestation à la signature), les retraitements donnent lieu à la comptabilisation de produits comptabilisés d'avance.

Les contrats sont considérés avec un résultat prévisionnel nul.

9. Les droits ne sont pas remboursables en cas d'arrêt de la formation

10. Avis repris dans la norme 14 du recueil des normes comptables des Établissements publics nationaux.

Les passifs sociaux

Les passifs sociaux constituent des engagements pris par l'établissement à l'égard de ses personnels payés, dont le dénouement interviendra sur un autre exercice.

Dans la pratique, il s'agit principalement des droits à congés ainsi que les heures complémentaires d'enseignement dispensées avant la clôture de l'exercice mais dont le paiement est différé sur l'exercice suivant.

Leurs modalités de comptabilisation sont conformes à l'instruction du 27 novembre 2013 de la Direction générale des Finances publiques.

Les heures complémentaires et les vacances d'enseignement

Ces heures d'enseignement sont payées aux intervenants avec un décalage de quelques mois.

Les heures exécutées en 2019 et dont le paiement aux enseignants est différé en 2020 ont été recensées à la clôture pour donner lieu à charges à payer.

Les congés payés non pris et les jours épargnés sur compte épargne temps (CET)

Ces jours représentent une dette de l'établissement envers son personnel.

Compte tenu de la particularité du statut des enseignants-chercheurs, leur évaluation ne concerne par principe que le personnel administratif. L'établissement ne bénéficiant pas des responsabilités et compétences élargies (RCE), leur recensement ne porte de plus que sur les personnels payés sur budget propre.

Les jours de congés payés non pris à la clôture de l'exercice et les jours de congés déposés sur un compte épargne-temps sont évalués en fin d'exercice sur la base du coût journalier brut chargé (base 264 jours ouvrés).

Les jours épargnés sur CET au 31 décembre 2019 qui seront indemnisés en 2020 sont valorisés selon le barème d'indemnisation forfaitaire journalier en vigueur : 135 € pour un cadre A, 90 € pour un cadre B et 75 € pour un cadre C.

Ces passifs sont comptabilisés selon leur statut, soit en charges à payer soit en provision pour risque et charges :

STATUT DES JOURS DE CONGÉS		MODALITÉ DE COMPTABILISATION
Congés annuels 2019 non pris au 31/12/2019		Charge à payer
Jours épargnés sur CET	Dont l'indemnisation interviendra en 2020	
	Jours maintenus sur les CET	Provision pour risques et charges (*)

(*) pour tenir compte du caractère incertain de la date où les jours seront finalement utilisés par le personnel.



4. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN

Sauf mention particulière, les montants sont exprimés en milliers d'euros.

4.1. ACTIF

Montants en €

ACTIF		NOTES DE RENOI À L'ANNEXE	EXERCICE 2019			2018
			BRUT	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	NET	NET
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			25 328,78	-10 229,08	15 099,70	–
205	Logiciels et droits similaires		11 328,78	-10 229,08	1 099,70	–
232	Immobilisations en cours		14 000,00	–	14 000,00	–
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			26 734 363,25	-2 937 985,54	23 796 377,71	24 613 345,66
211	Terrains		5 610 000,00	–	5 610 000,00	5 781 900,00
213	Constructions		13 489 938,19	-2 160 313,54	11 329 624,65	12 006 396,35
214	Constructions sur sol d'autrui		–	–	–	–
215	Installations techniques, matériels et outillage		77 152,18	-20 444,81	56 707,37	71 423,64
216	Collections		6 149 901,55	-3 995,33	6 145 906,22	6 052 211,71
218	Autres immobilisations corporelles		1 407 371,33	-753 231,86	654 139,47	701 413,96
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			337,05	–	337,05	10 337,05
26	Participations et créances rattachées		–	–	–	10 000,00
27	Autres immobilisations financières		337,05	–	337,05	337,05
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ		❶	26 760 029,08	-2 948 214,62	23 811 814,46	24 623 682,71
STOCKS		❷	452 258,59	-353 702,11	98 556,48	135 067,21
331	Produits en cours		14 867,50	–	14 867,50	29 338,14
355	Produits finis		437 391,09	-353 702,11	83 688,98	105 729,07
CRÉANCES		❸	424 071,41	–	424 071,41	501 605,58
409	Avances et acomptes versés sur commandes		1 219,70	–	1 219,70	–
411/418	Créances clients et comptes rattachés		330 493,09	–	330 493,09	411 251,83
42 à 47	Autres créances		92 358,62	–	92 358,62	90 353,75
DISPONIBILITÉS		❹	2 931 693,75	–	2 931 693,75	2 678 696,71
50	Valeurs mobilières de placement		–	–	–	–
51	Banque, établissements financiers et assimilés		2 931 224,01	–	2 931 224,01	2 677 687,91
53-54	Caisse et Régie		469,74	–	469,74	1 008,80
TOTAL ACTIF CIRCULANT			3 808 023,75	-353 702,11	3 454 321,64	3 315 369,50
486	Charges constatées d'avance	❺	27 280,48	–	27 280,48	9 664,00
TOTAL COMPTES DE RÉGULARISATION			27 280,48	–	27 280,48	9 664,00
TOTAL			30 595 333,31	-3 301 916,73	27 293 416,58	27 948 716,21

4.1.1. ACTIF IMMOBILISÉ : NOTE ①

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles ainsi que leurs amortissements ont varié de la façon suivante sur l'exercice 2019 :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (VALEURS BRUTES)	VALEUR AU 1/1/2019	SORTIES 2019 D'INVENTAIRE	ACQUISITIONS 2019	CESSIONS, SORTIES ET MISE EN SERVICE 2019	VALEUR AU 31/12/2019
Logiciels, concessions et droits similaires – c/2053	13	-3	1	–	11
Immobilisations incorporelles en cours - c/232	–	–	14	–	14
TOTAL	13	-3	15	–	25

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	VALEUR AU 1/1/2019	SORTIES 2019 D'INVENTAIRE	DOTATIONS 2019	CESSIONS, SORTIES ET MISE EN SERVICE 2019	CUMUL AU 31/12/2019
Logiciels, concessions et droits similaires – c/280531	13	-3	–	–	10
TOTAL	13	-3	–	–	10

Les immobilisations en cours correspondent aux coûts de numérisation des thèses de ses élèves-étudiants que l'École a décidé d'activer.

Pour plus de précisions sur ce traitement comptable dont l'objectif est de mieux valoriser le patrimoine immatériel, se reporter au point qui lui est consacré au § 3.1.

Aucune dépréciation n'a été comptabilisée.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles ont varié de la façon suivante sur l'exercice 2019 :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES (VALEURS BRUTES)	VALEUR AU 01/01/2019	ACQUISITIONS 2019	SORTIES 2019 D'INVENTAIRE	CESSIONS, SORTIES ET MISE EN SERVICE 2019	VALEUR AU 31/12/2019
Terrains – c/211	5 782	–	–	-172	5 610
Constructions – c/213	13 869	–	–	-379	13 490
Installations techniques, matériel et outillage – c/215	102	16	–	-41	77
Collections – c/216	6 086	64	–	–	6 150
Autres immobilisations corporelles – c/218	1 422	55	-68	-2	1 407
TOTAL	27 260	135	-68	-593	26 734

Les acquisitions nouvelles s'élèvent au total à 135 k€ :

Bibliothèque :

— Acquisitions d'ouvrages	64 k€
— Autres matériels	7 k€

Bâtiment du 65 rue de Richelieu :

— Matériel informatique	36 k€
— Autres travaux et installations	16 k€

CTHS :

— Matériel informatique	1 k€
— Autres matériels	1 k€

Urfist :

— Matériel informatique	5 k€
— Installations générales	6 k€

Les cessions correspondent à la sortie de l'actif des locaux que le CTHS a occupé à Vanves jusqu'à la rentrée 2019, date de son déménagement vers le Campus Condorcet. A noter que les nouveaux bureaux du CTHS sur le Campus n'ont pu être inscrits à l'actif faute d'avoir pu obtenir leur valorisation.

Les amortissements sur immobilisations corporelles ont varié de la façon suivante sur 2019 :

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	VALEUR AU 1/1/2019	DOTATIONS 2019	CESSIONS, SORTIES ET MISE EN SERVICE 2019	CUMUL AU 31/12/2019	VALEUR AU 31/12/2019
Constructions – c/2813	1 862	427	–	-129	2 160
Installations techniques, matériel et outillage – c/2815	31	8	–	-18	20
Collections – c/2816	3	1	–	–	4
Autres immobilisations corporelles – c/2818	720	118	-68	-17	753
TOTAL	2 616	554	-68	-164	2 938

Les cessions sont consécutives à la sortie de l'actif des locaux du CTHS.

DÉPRÉCIATIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	VALEUR AU 1/1/2019	DOTATIONS 2019	REPRISES 2019	VALEUR AU 31/12/2019
Collections - c/2916	31	–	-31	–
TOTAL	31	–	- 31	–

La dépréciation des collections comptabilisée à hauteur de 31 k€ suite au dégât des eaux subi dans la Bibliothèque en mai 2017 (voir § 3-1.) a été entièrement reprise en 2019.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières n'ont pas varié au cours de l'exercice 2019 :

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	VALEUR AU 1/1/2019	AUGMENTATIONS 2019	DIMINUTIONS 2019	VALEUR AU 31/12/2019
Participations et créances rattachées à des participations - c/261	10	–	-10	–
Autres immobilisations financières - c/275	–	–	–	–
TOTAL	10	–	-10	–

La cession correspond à la régularisation d'une opération comptabilisée à tort en 2011 comme une participation dans le capital de la fondation de coopération scientifique « Sorbonne Universités » alors qu'il s'agissait d'un versement assimilable à une subvention. Cette régularisation est intervenue en 2019 en contrepartie des capitaux propres pour exclure son impact dans le compte de résultat.

Les immobilisations financières ne sont pas dépréciées.

4.1.2. STOCKS : NOTE ②

STOCKS (ACTIF CIRCULANT)	VALEUR BRUTE AU 1 ^{er} JANVIER 2019	VALEUR BRUTE AU 31 DÉCEMBRE 2019
EN-COURS :	29	15
École	17	11
CTHS	12	3
PRODUITS FINIS :	831	437
École	246	242
CTHS	585	195
TOTAL	860	452

Les en-cours de production de biens représentent les ouvrages en cours de fabrication au CTHS ou à l'École (direction des éditions).

Les ouvrages édités par l'École sont vendus au public soit directement par l'établissement (direction des éditions) soit pour l'essentiel, via l'intermédiaire de diffuseurs. Ainsi, depuis décembre 2013, l'École recourt à la Fondation Maison des sciences et de l'homme (FMSH) via :

- le « Centre interinstitutionnel pour la diffusion » en ce qui concerne les ventes en librairies ;
- le « Comptoir des presses d'université » pour les ventes au détail (particuliers et institutions).

En réorganisant les circuits de vente de ses ouvrages, l'École a rassemblé en un lieu unique (Entrepôts de Seine et Marne et d'Ile-de-France – Esmif) ses stocks auparavant dispersés en six lieux différents dont un à l'étranger.

Les ouvrages édités par le CTHS sont vendus soit directement par le CTHS soit par l'intermédiaire de la Sodis, filiale du groupe Gallimard, qui intervient comme distributeur auprès des libraires. La diffusion est assurée par l'Afpud (L'Association française des Presses d'université) en France et Gallimard Export à l'étranger.

Afin de réduire les coûts de stockage refacturés par le distributeur et tenant compte de la particularité de son catalogue à rotation lente, le CTHS a engagé en 2019 une vaste opération de pilonnage des ouvrages considérés excédentaires. Celle-ci porté sur près de 25 000 exemplaires sur un stock total de 39 000 ouvrages au 31 décembre 2018. Les ouvrages pilonnés représentent une valeur brute de 370 k€ qui était déjà dépréciée à hauteur de 100% à la clôture 2018. Ce pilonnage n'a donc pas eu d'impact sur le montant du résultat 2019.

Cet important déstockage constaté en 2019 fait suite à d'autres opérations analogues faites les années précédentes :

- 31 000 exemplaires en 2017 d'une valeur brute d'environ 400 k€.
- 27 000 exemplaires en 2015 d'une valeur brute d'environ 390 k€.

Ainsi, depuis 2015, le stock d'ouvrages du CTHS est passé de près de 100 000 exemplaires à un peu moins de 15 000, confirmant ainsi la rationalisation de la politique d'édition de l'institut.

Pour information, ces destructions d'ouvrages représentent une perte de valeur proche de 1,2 million d'€ depuis 2015.

Les stocks font l'objet de dépréciations pour mévente :

DÉPRÉCIATIONS DES STOCKS (PRODUITS FINIS)	VALEUR AU 1 ^{er} JANVIER 2019	VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2019
<i>Valeur brute</i>	246	242
<i>Dépréciation</i>	-204	-208
VALEUR NETTE DU STOCK ÉCOLE	42	34
<i>Valeur brute</i>	585	195
<i>Dépréciation</i>	-521	-145
VALEUR NETTE DU STOCK CTHS	64	50

Ainsi, pour l'ensemble de l'établissement, le stock de livres est déprécié à hauteur de 81% :

<i>Valeur brute</i>	831	437
<i>Dépréciation</i>	-725	-354
VALEUR NETTE DU STOCK TOTAL ÉTABLISSEMENT	106	84

4.1.3. CRÉANCES : NOTE ③

Les créances de l'actif circulant sont composées des postes suivants :

CRÉANCES (ACTIF CIRCULANT)	VALEUR AU 1 ^{er} JANVIER 2019	VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2019
Avances et acomptes versés sur commande	–	–
Créances clients et comptes rattachés	411	330
Total autres créances	90	94
<i>Subventions à recevoir c/441 et 443</i>	4	4
<i>Comptes de TVA c/445</i>	68	70
<i>Autres</i>	18	20
TOTAL	502	424

Le poste « créances clients et comptes rattachés » inclut 42 k€ de produits à recevoir (factures à établir).

Aucune créance n'est dépréciée au 31 décembre 2019.

4.1.4. TRÉSORERIE : NOTE ④

En tant qu'établissement public, l'École a obligation de déposer ses fonds au Trésor Public. C'est donc via la Direction des Finances publiques de la région Ile-de-France – Paris (DRFiP) que les opérations de trésorerie sont exécutées.

La trésorerie nette de l'établissement est composée des éléments suivants :

TRÉSORERIE	VALEUR AU 1 ^{er} JANVIER 2019	VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2019
Valeurs mobilières de placement	–	–
<i>Valeurs à l'encaissement</i>	1	1
<i>Compte de dépôt (DFT)</i>	2 677	2 931
<i>Caisse et régies</i>	1	–
Total Disponibilités	2 679	2 932
Paievements émis non débités à la clôture	–	–
TRÉSORERIE NETTE	2 679	2 932

4.1.5. CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE : NOTE ⑤

Il s'agit de charges ayant été comptabilisées en 2019 mais qui se rattachent à 2020.

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	VALEUR AU 1 ^{er} JANVIER 2019	VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2019
Charges constatées d'avance – c/486	10	27

Sont essentiellement concernées les charges relatives aux contrats de maintenance, abonnements et locations mobilières payables d'avance.

4.2. PASSIF

Montants en €

PASSIF		NOTES DE RENVOI À L'ANNEXE	EXERCICE 2019	EXERCICE 2018
101	Financements non rattachés à des actifs déterminés (État)		–	–
104	Financements rattachés à des actifs déterminés (État)		17 351 302,07	18 308 833,15
106	Réserves		8 423 616,29	7 848 706,03
11	Report à nouveau		54 347,92	–
12	Résultat de l'exercice		322 170,15	574 910,26
131	Financement non rattachés à des actifs déterminés (Autres tiers)		–	–
134	Financement rattachés à des actifs déterminés (Autres tiers)		109 383,00	109 383,00
TOTAL CAPITAUX PROPRES		6	26 260 819,43	26 841 832,44
151	Provisions pour risques		169 500,00	183 000,00
158	Autres provisions pour charges		12 149,00	11 628,00
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		7	181 649,00	194 628,00
165	Dépôts reçus		38,12	38,12
419	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		–	–
4419	Avances sur subventions		124 000,00	124 000,00
40	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés		191 767,65	43 449,83
43-44	Dettes fiscales et sociales		5 711,69	5 385,69
42-46-47	Autres dettes		200 675,39	186 503,39
5159	Virements en cours		87,74	87,74
TOTAL DETTES		8	522 280,59	359 464,77
487	Produits constatés d'avance	9	328 667,56	552 791,00
TOTAL COMPTES DE RÉGULARISATION			328 667,56	552 791,00
TOTAL			27 293 416,58	27 948 716,21

4.2.1. CAPITAUX PROPRES : NOTE 6

Les capitaux propres ont varié comme suit en 2019 :

CAPITAUX PROPRES	VALEUR AU 1/1/2019	AUGMENTATIONS 2019	DIMINUTIONS 2019	VALEUR AU 31/12/2019
Financements reçus de l'État non rattachés à des actifs déterminés	–	–	–	–
Financements reçus de l'État rattachés à des actifs déterminés	18 309	142	- 1 100	17 351
<i>Numérisation des thèses</i>		14	–	
<i>Sorties (VB et quotes-parts)</i>		128	- 592	
<i>Quotes-parts de l'exercice</i>		–	- 508	
Réserves	7 849	575	–	8 424
<i>Affectation du résultat 2017</i>		575	–	
Report à nouveau	–	64	-10	54
<i>Correction d'erreur</i>		64	- 10	
Résultat 2018	575	–	- 575	–
<i>Affectation en réserves</i>		–	- 575	
Résultat 2019	–	322	–	322
TOTAL	26 732	1 104	-1 685	26 151

FINANCEMENTS PAR DES TIERS AUTRES QUE L'ÉTAT	VALEUR AU 1/1/2019	SUBVENTIONS REÇUES 2019	QUOTES- PARTS REPRISES	VALEUR AU 31/12/2019
Financements non rattachés à des actifs	–	–	–	–
Financements rattachés à des actifs	109	–	–	109
TOTAL	109	–	–	109

La présentation des capitaux propres des établissements publics nationaux diffère sensiblement du plan comptable général du fait de la spécificité juridique des établissements publics qui ne disposent pas de capital social à proprement parler et dont les fonds propres sont apportés principalement par l'État.

Les capitaux propres de l'établissement sont ainsi composés :

- des financements reçus de l'État :

Ceux-ci sont constitués de financements soit en espèces (subventions) soit en nature. En nature, ils représentent essentiellement la contrepartie des biens remis en affectation à l'établissement pour que celui-ci exerce ses missions de service public (bâtiments).

Lorsqu'ils sont rattachés à un bien identifié, ils sont repris par quotes-parts au résultat au même rythme que l'amortissement des biens.

Le financement nouveau de 14 000 € correspond au financement des travaux de numérisation des thèses des étudiants de l'École. Ce financement versé par PSL a été comptabilisé en FEA car il couvre des coûts que l'École a décidé d'activer en immobilisation incorporelle. Pour plus de précisions sur cette action, se reporter au point qui est consacré à l'opération de numérisation des thèses dans le § 3.1.

Les sorties correspondent quant à elles à la sortie des financements comptabilisés en contrepartie des locaux occupés par le CTHS jusqu'à la rentrée 2019, à Vanves avant son déménagement sur le Campus Condorcet.

- des réserves de l'établissement ;

Celles-ci représentent le montant cumulé des résultats d'exploitation des exercices précédents. Ils sont affectés en réserves sur décision du conseil d'administration.

A noter que sur décision du conseil d'administration, les réserves sont affectées pour partie à l'entretien des bâtiments. Cf. « *Création d'un fonds de réserve dédié à l'entretien de l'immobilier* » au § 3-1. A ce jour, sur un montant total de 8 424 k€, 791 k€ sont affectés à ce fonds :

- 631 k€ pour l'entretien des bâtiments des rues de Richelieu et des Bernardins ;
 - 60 k€ pour l'installation de l'École sur le Campus Condorcet.
 - 100 k€ pour l'entretien des locaux du 12 de la rue des Petits-Champs.
- du report à nouveau ;

Les corrections d'erreur concernent les opérations suivantes :

LIBELLÉ DE LA CORRECTION	RÉDUCTIONS	AUGMENTATIONS
Droits de scolarité 2018/2019 PCA 2018 - Changement de méthode		15
Correction c/15 - Provision		13
Amortissements - Correction de comptabilisation au cours d'ex. antérieurs		35
Correction c/26 - Immobilisations financières	-10	
TOTAL	-10	64

Pour plus de précision, se référer au § 3-1 «Changement de méthode et corrections d'erreurs».

- du résultat excédentaire de l'exercice 2019 (+322 k€) ;

4.2.2. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES : NOTE 7

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	PROVISIONS AU 1/1/2019	DOTATIONS 2019	REPRISES 2019	PROVISIONS AU 31/12/2019
Provisions pour risques	183	—	-13	170
Autres provisions pour risques et charges	12	—	—	12
TOTAL	195	—	-13	182

Aucun litige n'a été identifié que ce soit avec le personnel ou avec d'autres tiers.

Les provisions pour risques d'un montant total de 170 k€ couvrent les risques de reversement de subventions perçues au cours d'exercices antérieurs.

Les autres provisions ont été constituées pour traduire dans les comptes les jours de congés épargnés par le personnel sur leurs comptes épargne temps. Ces jours représentent une dette de l'établissement envers son personnel. Cf. « *les passifs sociaux* » au § 3-2-5.

4.2.3. DETTES : NOTE 8

Les avances sur subvention (124 k€) concerne un financement versé par l'État.

Les postes « Dettes » incluent les charges à payer détaillées ci-dessous :

CHARGES À PAYER	VALEUR AU 1 ^{er} JANVIER 2019	VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2019
Fournisseurs c/408 (factures non parvenues au 31/12/2019)	43	191
Personnel c/428	45	61
<i>Jours épargnés sur CET dont l'indemnisation interviendra en N+1</i>	6	6
<i>Congés payés acquis et non pris au 31 décembre</i>	5	7
<i>Heures complémentaires et vacances d'enseignement</i>	33	48
Charges sociales c/ 438	5	6
TOTAL	94	258

Pour plus d'explications concernant les charges à payer relatives au personnel il convient de se référer au § 3-2-6 « Rattachement des charges et des produits à l'exercice ».

4.2.4. PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE : NOTE 9

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	VALEUR AU 1 ^{er} JANVIER 2019	VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2019
Droits d'inscription	15	–
Prestation de recherche	531	325
Formation continue	7	3
TOTAL	533	329

Il s'agit de produits ayant été comptabilisés en 2019 mais qui se rattachent à 2020 ou aux exercices suivants. (Cf. § 3-2-6).

Les produits constatés d'avance relatifs aux droits d'inscription représentent la part des droits encaissés à la rentrée universitaire 2019/2020 mais se rattachant à la période allant de janvier à juin 2019. Compte tenu du changement de méthode introduit en 2019 (Cf. § 3.1.), ces PCA n'ont pas été repris au compte de résultat mais comptabilisés en contrepartie des capitaux propres et aucun PCA n'a été constaté en 2019 au titre des droits 2019/2020.

Ceux relatifs à la recherche ou à la formation continue représentent le chiffre d'affaires ou les subventions facturés en avance par rapport aux prestations.

Les principaux financements constatés d'avance au 31/12/2019 sont :

- Projets « Biblissima » (financement Equipex versé par le Campus Condorcet) : 113 k€
- Projet « Histoire du cinéma » (Projet générique 2017 de l'ANR) : 60 k€



5. NOTES RELATIVES AUX POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

Sauf mention particulière, les montants sont exprimés en milliers d'euros.

Le résultat de l'exercice 2019 est bénéficiaire de + 322 k€ confirmant le rétablissement particulièrement notable enregistré en 2016 après quatre années déficitaires consécutives :

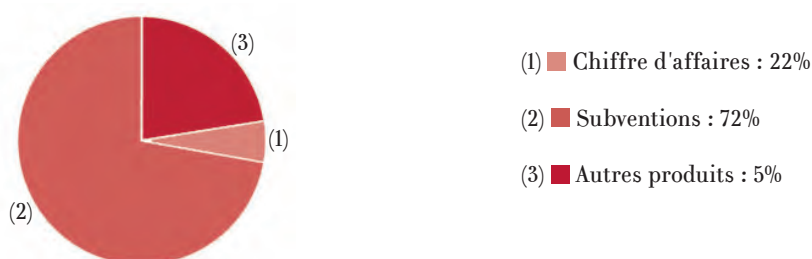
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Résultats	-173 k€	-350 k€	-389 k€	-52 k€	+784 k€	+808 k€	+575 k€	+322 k€

5.1. PRODUITS

Montants en €

PRODUITS		NOTES DE RENOI À L'ANNEXE	2018		2019		VARIATION 2019/2018	
PRODUITS D'EXPLOITATION		①	4 810 506,24		4 614 092,40		-4%	
SOUS TOTAL A – CHIFFRE D'AFFAIRES NET			216 290,46		243 276,95		12%	
707	Ventes de marchandises			-		-		
70	Prestations de services (sauf 707)			216 290,46		243 276,95		12%
SOUS-TOTAL B			4 594 215,78		4 370 815,45		-5%	
71	Production stockée			3 115,31		-407 920,59		NS
72	Immobilisations incorporelles			-		14 000,00		
74	Subventions d'exploitation			3 291 565,41		3 333 921,15		1%
781	Reprises sur amortissements et provisions			1 249 910,98		1 264 747,00		1%
791	Transferts de charges					-		
75	Autres produits			49 624,08		166 067,89		235%
QUOTE-PARTS DE RESULTAT SUR OPÉRATIONS FAITES EN COMMUN				-		-		
PRODUITS FINANCIERS				-		-		
766	Gains de change			-		-		
767	Produits nets cessions de valeurs mobilières de placement			-		-		
786	Reprises sur amortissements et provisions			-		-		-
TOTAL DES PRODUITS			4 810 506,24		4 614 092,40		-4%	
RÉSULTAT				-		-		
Bénéfice								
TOTAL GÉNÉRAL			4 810 506,24		4 614 092,40			

Répartition des produits par nature (2019)



Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires représente la capacité de l'École à générer des ressources propres en dehors des subventions qu'elle perçoit.

Il se décompose de la façon suivante :

CHIFFRE D'AFFAIRES	2018	2019	ÉVOLUTION
Droits de scolarité	23	29	24%
Formation continue	85	91	7%
Ventes de publications	98	117	20%
Personnel refacturé	2	–	-100%
Autres	3	6	NS%
TOTAL	216	243	+ 13%

Droits de scolarité

NOMBRE TOTAL D'INSCRIPTIONS	2018/2019	2019/2020	ÉVOLUTION
Master	65	54	-17%
Doctorat	32	35	+ 9%
Auditeurs libres	6	4	- 33%
TOTAL	103	93	- 10%

Les droits d'inscription concernent les étudiants accueillis dans le cadre des formations universitaires délivrées par l'École. Ils ne concernent pas les étudiants recrutés sur concours qui suivent le cursus d'archiviste paléographe. Ces derniers qui ont le statut d'élève fonctionnaire stagiaire se destinent aux carrières de conservateur du patrimoine, des bibliothèques ou des archives dans le secteur public.

Les formations universitaires de niveau Master délivrées par l'École sont « Technologies numériques appliquées à l'histoire » et « Humanités numériques et computationnelles ».

Le Master « Histoire transnationale » était jusqu'à l'année dernière proposé par l'École. Depuis la rentrée 2019, les inscriptions de cette formation sont désormais gérées par l'ENS Paris (Ulm) bien que l'École continue d'en assurer une partie des cours. C'est la raison pour laquelle le nombre d'étudiants inscrits à l'École a baissé en 2019/2020 par rapport à l'année universitaire précédente (-9).

L'École délivre le diplôme de doctorat dans ses disciplines d'excellence : histoire, histoire de l'art, langues et littératures anciennes et romanes.

Les montants des droits d'inscription sont fixés chaque année par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Sans changement entre septembre 2018 et septembre 2019 en ce qui concerne les étudiants européens, ils s'élèvent à 243 € pour le Master et à 380 € pour le doctorat.

Les étudiants extra-européens s'acquittent désormais eux de droits différenciés (3 770 € en Master). L'École a toutefois exonéré partiellement ces étudiants comme la loi l'y autorise afin de ramener leurs droits d'inscription au niveau des étudiants européens. Pour plus d'informations, se référer au point « *Stratégie Bienvenue en France et droits d'inscriptions différenciés* » du § 3.1.

C'est cette hausse des droits différenciés qui est à l'origine des évolutions contrastées du chiffre d'affaires (+24%) et du nombre d'étudiants (-10%). En effet, les droits différenciés ont été comptabilisés en produit pour leur montant brut (3 770 €) en contrepartie d'une charge pour le montant de l'exonération (3 770 - 243 = 3 527 €). Deux étudiants ont été concernés par ces droits.

Par ailleurs, un changement de méthode est intervenu entre 2018 et 2019 dans la comptabilisation des droits d'inscription. Pour plus d'information, se reporter au point « *Changement de méthode de comptabilisation des droits d'inscription* » du § 3.1.

Formation continue

L'activité de formation continue est partagée entre l'Urfist et l'École.

CHIFFRE D'AFFAIRES	2018	2019	ÉVOLUTION
TOTAL ENC	71	79	+15%
Stages	28	43	+52%
Formation à la demande	14	15	+10%
Master	16	11	-32%
INET	9	10	+2%
Autres	2	–	NS
TOTAL URFIST	15	11	-27%
TOTAL	85	91	+7%

Le chiffre d'affaires de la formation continue a légèrement progressé en 2019 du fait d'une augmentation de l'activité :

ÉCOLE - VOLUME D'ACTIVITÉ	2018	2019	ÉVOLUTION
Nombre d'heures x participants	3 835	3 990	+ 4 %

Source : Direction des études – service de la formation continue.

A noter toutefois que cette évolution fait suite à 5 années consécutives de baisse qui ont conduit à diviser par deux le chiffre d'affaires de cette activité depuis 2014.

K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Chiffre d'affaires	173	160	148	122	85	91

Ventes de publications

Sont suivies à cette rubrique les ventes d'ouvrages de l'École (direction des éditions) et du CTHS.

NOMBRE D'OUVRAGES	2018	2019	EVOLUTION
ENC - ventes directes	81	83	+2%
ENC - via distributeurs	889	1 032	+16%
CTHS - ventes directes	474	1 262	+166%
CTHS - via distributeurs	3 654	3 598	-2%
TOTAL	5 043	5 975	+17%

CHIFFRE D'AFFAIRES	2018	2019	EVOLUTION
ENC – ventes directes	3	3	-
ENC – via distributeurs	16	20	+25 %
CTHS – ventes directes	13	25	+92 %
CTHS – via distributeurs	66	69	+5 %
TOTAL	98	117	+20 %

Le catalogue de l'École (direction des éditions) est composé de 209 titres disponibles à la vente (dont 8 nouveaux en 2019), celui du CTHS, de 361 titres (+10 en 2019).

La hausse des ventes de l'École s'explique par la résorption des difficultés que le distributeur FMSH-Diffusion avait rencontrées dans sa gestion interne en 2018. La forte progression des ventes directes du CTHS réside dans le succès de deux ouvrages édités à l'occasion d'opérations spécifiques.

La meilleure tenue des ventes en 2019 masque en réalité une activité en difficulté. Si l'on compare les ventes à celles constatées en 2013, le chiffre d'affaires est en repli de 86 k€ et le nombre d'ouvrages vendus est presque divisé par deux.

Production stockée

L'important déstockage constaté en 2019 (-408 k€) est consécutif au pilonnage d'une partie des stocks d'ouvrages au CTHS (25 000 exemplaires pour une valeur brute d'environ 370 k€). Les ouvrages concernés étant pour la plupart dépréciés à 100%, l'effet a été compensé par la reprise de leurs dépréciations. Aucun pilonnage n'avait eu lieu en 2018.

Subventions

RUBRIQUE	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	2018	2019	EVOLUTION
c/741	État	3 184	3 161	-1%
c/744	Collectivités et organismes publics	92	148	+60%
c/746	Dons et legs	11	2	-86%
c/748	Autres	4	23	+459%
	TOTAL	3 292	3 334	+1%

État

RUBRIQUE	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	2018	2019	EVOLUTION
c/7411	Ministère de tutelle	2 858	2 844	-0,5%
c/741311	ANR dans le cadre du PIA ¹	301	276	-8%
c/741312	ANR hors PIA	25	41	+65%
TOTAL		3 184	3 161	-1%

L'École est essentiellement financée par des subventions d'exploitation qui représentent 72% de ses produits soit 3 334 k€. La principale d'entre elles est la subvention pour charges de service public versée par le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) pour que l'École exerce sa mission de service public. Celle-ci s'élève à 2 841 k€ en 2019. Elle tient compte de la dotation destinée à couvrir les charges locatives liées à l'occupation de la Bibliothèque sur le site Richelieu.

Les autres subventions de l'État comptabilisées en 2019 sont versées pour l'essentiel dans le cadre du programme des investissements d'avenir (Equipex, Idex, Labex). Elles sont comptabilisées à l'avancement des coûts encourus par le projet qu'elles financent.

Leur hausse est donc compensée par des dépenses de montants équivalents. Cf. § 3-2-5. «*Rattachement des charges et des produits à l'exercice - contrats pluriannuels*».

Du fait de ce mode de comptabilisation, l'activité recherche de l'École financée par subventions n'a donc pas d'impact sur le résultat.

PRINCIPAUX PROJETS FINANCÉS PAR LE PIA	FINANCEMENT PLURIANNUEL TOTAL	DÉPENSE ENCOURUES EN 2019	AVANCEMENT DU PROJET AU 31/12/2019
Campus Condorcet (Equipex) Projet Biblissima	574	98	80%
Paris Sciences et Lettres (PSL Idex) Diverses actions 2016	304	70	100%
Paris Sciences et Lettres (PSL Idex) Filigranes pour tous –IRIS SDDS	113	63	86%
EPHE (Labex) Labex HaStec ² 2018/2019	66	52	89%

PRINCIPAUX PROJETS FINANCÉS HORS PIA	FINANCEMENT PLURIANNUEL TOTAL	MONTANT COMPTABILISÉ EN 2019	AVANCEMENT DU PROJET AU 31/12/2019
Agence Nationale de la Recherche – ANR AAP Générique 2017 – Histoire du cinéma CINE 08-19	112	37	46%

Collectivités et organismes publics

Ces produits sont constitués de divers financements accordés à l'École par d'autres établissements publics. Aucun pris isolément n'a de caractère significatif.

1. PIA : Programme des investissements d'avenir. Cf. point «*Coopération interuniversitaire et investissements d'avenir*» du §1.1
2. *History and Anthropology of Knowledge, Technologies and Beliefs* (Corrélation historique des Savoirs, des Techniques et des Croyances)

Dons et legs

Les dons collectés en 2018 l'étaient essentiellement dans le cadre de la campagne de mécénat « Sauvez nos reliures » et « Sauvez les ouvrages abîmés ».

Les dons et legs sont comptabilisés en produits à hauteur des dépenses encourues au cours de l'exercice dans le cadre de l'opération. La totalité des dons collectés l'année passée étaient consommés au 31 décembre 2018.

Autres

C'est à cette rubrique qu'a été comptabilisé un financement de 20 k€ accordé par l'université de Wuhan (Chine) dans le cadre du colloque « *Patrimoine culturel et humanités numériques* » co-organisé par l'ENC avec cette université. Ce colloque s'est tenu à l'École du 14 au 18 octobre 2019.

Reprises sur amortissements et provisions

Ces reprises sont relatives à :

— l'annulation des dépréciations du stock d'ouvrages au 31/12/2018	725 k€
— la reprise de la dépréciation des collections de la Bibliothèque	31 k€
— la reprise des quotes-parts des financements externes de l'actif	508 k€

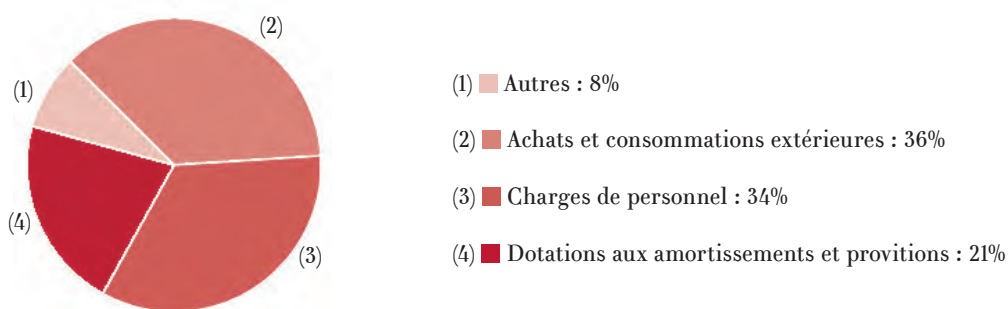
Cette dernière permet de compenser la charge de l'amortissement des biens financés par l'État ou d'autres tiers.

5.2. CHARGES

Montants en €

CHARGES		NOTES DE RENVOI À L'ANNEXE	2018		2019		VARIATION 2019/2018	
CHARGES D'EXPLOITATION		③	4 235 595,98		4 291 922,25		1%	
ACHATS DE MARCHANDISES DANS L'EXERCICE			-		-			
607-608-6097	Achats de marchandises		-		-			
ACHATS DE MATIÈRES PREMIÈRES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS			268 977,84		256 261,26		-5%	
601	Achats stockés - matières premières et fournitures		-		-			
602	Achats stockés - autres approvisionnements		-		-			
603	Variation des stocks (approvisionnement et marchandises)		-		-			
604	Achats d'études et prestations		168 151,02		154 364,18		-8%	
606	Achats non stockés de matières et fournitures		100 826,82		101 897,08		1%	
SERVICES EXTÉRIEURS			494 397,48		666 308,34		35%	
611	Sous traitance générale		-		-			
612	Crédit bail		-		-			
613	Locations		53 492,49		54 097,17		1%	
614	Charges locatives et de copropriété		223 940,45		378 884,04		69%	
615	Travaux d'entretien et réparation		96 503,71		115 008,51		19%	
616	Primes d'assurance		10 655,51		10 710,87		1%	
617	Études et recherches		-		-			
618	Divers		109 805,32		107 607,75		-2%	
AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS			599 753,55		636 186,28		6%	
621	Personnel extérieur à l'établissement		605,00		3 140,32			
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires		40 886,32		35 883,38		-12%	
623	Publicité, publications, relations publiques		28 047,54		37 107,35		32%	
624	Transports		21 183,97		22 698,56		7%	
625	Déplacements missions et réceptions		212 654,93		253 056,46		19%	
626	Frais postaux et télécommunications		48 057,97		51 654,71		7%	
627	Services bancaires		383,54		373,25		-3%	
628	Divers		247 934,28		232 272,25		-6%	
IMPÔTS ET TAXES			23 500,83		32 705,84		39%	
631 et 633	Impôts, taxes et versements assimilés (rémun.)		19 379,63		25 111,36		30%	
635 et 637	Impôts, taxes et versements assimilés (autres)		4 121,20		7 594,48		84%	
CHARGES DE PERSONNEL			1 171 674,93		1 437 032,17		23%	
641	Rémunérations du personnel		817 984,90		996 994,39		22%	
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance		287 468,30		361 204,03		26%	
647	Autres charges sociales		66 221,73		78 833,75		19%	
648	Autres charges de personnel		-		-			
AUTRES CHARGES			180 470,20		353 345,67		96%	
651	Redevances pour concessions, brevets, licences		50 175,78		44 983,80		-10%	
654	Pertes sur créances irrécouvrables		-		-			
656	Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés		-		-			
657	Charges spécifiques		128 588,39		160 901,88		25%	
658	Charges diverses de gestion courante		1 706,03		147 459,99		8543%	
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS			1 496 821,15		910 082,69		-39%	
681	DAP - charges d'exploitation		1 496 821,15		910 082,69		-39%	
QUOTE-PARTS DE RESULTAT SUR OPÉRATIONS FAITES EN COMMUN			-		-			
CHARGES FINANCIÈRES			-		-			
661	Charges d'intérêts		-		-			
666	Pertes de change		-		-			
686	DAP - charges financières		-		-			
IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES			-		-			
69	Impôt sur les bénéfices		-		-			
TOTAL DES CHARGES			4 235 595,98	4 235 595,98	4 291 922,25	4 291 922,25	1%	
RÉSULTAT			574 910,26		322 170,15			
	Bénéfice		574 910,26		322 170,15		-44%	
TOTAL GÉNÉRAL			4 810 506,24	4 810 506,24	4 614 092,40	4 614 092,40		

Répartition des charges par nature (2019)



Achats et autres approvisionnements

La rubrique « *Achats d'études et de prestations* » retrace les coûts externes de création éditoriale, de prépresse et d'imprimerie. Pour information, la direction des éditions a édité 8 nouveaux ouvrages en 2019 et le CTHS, 10. Le nombre de nouveautés est identique à l'année passée.

Services extérieurs et autres services extérieurs

Ces deux postes sont en hausse globalement de 19 % (+208 k€).

Les évolutions les plus significatives sont les suivantes :

- Forte hausse des charges locatives (+ 69%). Cette hausse en trompe l'œil fait suite à la régularisation en 2018 des charges dues à la BnF au titre de l'installation de la bibliothèque sur le quadrilatère Richelieu. La convention fixant la participation aux charges d'entretien n'ayant été signée qu'en 2018, les charges locatives avaient été provisionnées par l'École dans ses comptes 2016 et 2017 sur la base d'estimations. Ces dernières se sont révélées supérieures aux montants définitifs inscrits dans la convention d'utilisation. La régularisation a donc eu ponctuellement pour effet de minorer ce poste en 2018.

A noter par ailleurs que cette rubrique retrace les charges relatives à l'occupation du CTHS sur le Campus Condorcet depuis son emménagement en septembre 2019.

- Hausse du poste missions et réceptions (+13 k€) consécutive aux missions internationales auxquelles ont participé des personnels de l'établissement (Chine, Ethiopie et Sénégal).

Charges de personnel

L'enveloppe « masse salariale » est composée comme suit :

ENVELOPPE MASSE SALARIALE	2018	2019	EVOLUTION EN %	EVOLUTION EN K€
Impôts, taxes et versements assimilés (rémun.)	19	25	30%	+6
Salaires et traitements	818	997	22%	+179
Charges sociales	287	361	26%	+74
Autres charges sociales	66	79	19%	+13
TOTAL	1 191	1 462	23%	+271

Salaires et traitements, charges sociales

Le tableau suivant indique la répartition des effectifs de l'École payés sur son budget propre :

PERSONNELS EXPRIMÉS EN ETP AU 31/12/2018	CDI	CDD	TOTAL
Personnels administratifs	4,3	9,3	13,6
Personnels sur conventions de recherche	-	2,8	2,8
TOTAL	4,3	12,1	16,4

Source : tableau 1 du compte financier 2018

PERSONNELS EXPRIMÉS EN ETP AU 31/12/2019	CDI	CDD	TOTAL
Personnels administratifs	6	11	17
Personnels sur conventions de recherche	-	6,8	6,8
TOTAL	6	17,8	23,5

Source : tableau 1 du compte financier 2019

La masse salariale est en augmentation sensible (+23%) soit + 271 k€ en 2019. Cette évolution fait suite à une hausse déjà significative en 2018 (+25 % soit + 239 k€).

Selon les informations communiquées par la DRH, la hausse de la masse salariale entre 2018 et 2019 résulte de trois facteurs principaux :

- le recrutement d'un chargé de communication dédié à la préparation du bicentenaire de l'École (+30 k€),
- La possibilité moindre en 2019 d'optimiser la masse salariale en prenant en charge sur le budget de l'État des emplois d'agents non titulaires normalement payés sur budget propre. Ce basculement entre budget de l'École et budget de l'État est rendu possible lorsque les emplois financés par l'État restent vacants,

En effet, l'École a poursuivi sa politique de recrutement de personnels titulaires sur les supports budgétaires correspondants sous plafond État. Ainsi, le recrutement de trois personnels titulaires en 2018 et 2019 (deux conservateurs et un maître de conférences) a conduit à augmenter en 2019 la part de la masse salariale payée sur ressources propres de l'établissement, pour un montant de +80 k€ ;

- La montée en charge des activités de recherche qui se traduit par une hausse de la masse salariale imputable aux projets de recherche (246 k€ en 2019 contre 208 k€ en 2018 soit +38 k€).

Pour information, la masse salariale relative aux personnels de l'École payés sur budget de l'État s'élève à un peu plus de 6,7 M€.

Les effectifs se répartissent comme suit :

MASSE SALARIALE ÉTAT AU 31/12/2019 PERSONNELS EXPRIMÉS EN ETP	TITULAIRES	NON TITULAIRES	TOTAL
Personnels administratifs	28,4	9,6	38
Personnel recherche	-	-	-
Personnels enseignants	14	-	14
TOTAL	42,4	9,6	52

Sont incluses de plus dans cette masse salariale, les rémunérations des élèves fonctionnaires stagiaires de l'École. Pour information, 77 élèves étaient inscrits à la rentrée 2019. Cette masse salariale représente 75 ETPT.

Passifs sociaux

CHARGES À PAYER	VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2018	VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2019
Personnel c/428	45	61
<i>Jours épargnés sur CET dont l'indemnisation interviendra en 2020</i>	6	5
<i>Congés acquis et non pris au 31 décembre 2019</i>	5	7
<i>Heures complémentaires et vacations d'enseignement</i>	33	49
<i>Autres</i>	-	-
Charges sociales c/ 438	5	6
TOTAL	51	66

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	PROVISIONS AU 01/01/2019	DOTATIONS 2019	REPRISES 2019	PROVISIONS AU 31/12/2019
Jours de congés épargnés sur CET	12	1	-1	12

Les passifs sociaux constituent des engagements pris par l'établissement à l'égard de ses personnels, dont le dénouement interviendra sur un autre exercice. Ils représentent une dette de l'établissement envers son personnel (Cf. § 4-2-3 – Dettes).

Ils concernent essentiellement les heures d'enseignement (heures complémentaires et vacations) dispensées en 2019 dont le paiement est différé en 2020 et des jours de congés épargnés par le personnel sur CET.

Autres charges

Les autres charges sont en très forte progression compte tenu d'une raison conjoncturelle.

En effet, la rubrique « autres charges diverses » (c/658) a retracé le reversement en 2019 de financements Idex apportés par PSL et non consommés par l'École et l'Urfist. Ces reversements s'élèvent à 140 k€.

Dotations aux amortissements et provisions

Les dotations se décomposent de la façon suivante :

— Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	555 k€
— Dotation aux provisions pour risques	1 k€
— Dépréciation constituée sur les stocks d'ouvrages au 31/12/2018	354 k€

A noter que la charge d'amortissement des biens financés par des tiers est neutralisée à hauteur de 508 k€ par une reprise du financement au compte de résultat (Cf. § 5-1-1.).





65, rue de Richelieu
F-75002 Paris
T + 33 (0)1 55 42 75 00
[www. enc.sorbonne.fr](http://www.enc.sorbonne.fr)